




DUKE  
UNIVERSITY



LIBRARY







Digitized by the Internet Archive  
in 2017 with funding from  
Duke University Libraries



SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

---

# LES PNONGS

PEUPLE SAUVAGE DE L'INDO-CHINE

Par **Adhémar LECLÈRE**, M. T.

RÉSIDENT DE FRANCE AU CAMBODGE.

---

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE  
(SECTION ORIENTALE ET AMÉRICAINE)



PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE

28, rue Bonaparte, 28

1898.

# PUBLICATIONS

DU

## COMITÉ SINICO-JAPONAIS

---

### PREMIÈRE SÉRIE. — TOMES I à X.

MÉMOIRES DU COMITÉ SINICO-JAPONAIS. Paris, 1873-91. — Dix vol. in-8° avec planches, reliés..... 200 fr.

Cette série est épuisée; il n'y a plus que des exemplaires d'occasion.

### DEUXIÈME SÉRIE. — TOMES XI à XX.

11. — TEXTES CHINOIS ANCIENS ET MODERNES, traduits pour la première fois dans une langue européenne, par *Léon de Rosny*. Paris, 1874. — In-8°, 12 fr. (Pour les membres : 6 fr.)

12. — L'ENSEIGNEMENT DE LA VÉRITÉ, ouvrage de philosophie Kôbau Daïsi et l'Enseignement de la Jeunesse, publiés avec une transcription européenne du texte original, et traduits pour la première fois du Japonais, par le même. Paris, 1876. — In-8°, 20 fr. (Pour les membres : 10 fr.)

13. — EXTRAITS DES HISTORIENS DU JAPON, publiés par M. *Imamura Waurau*. Paris, 1876. — In-8°, 20 fr. (Pour les membres : 10 fr.)

Chaque partie séparément : 6 francs. (Pour les membres : 4 fr. 50).

14. — LES PEUPLES ORIENTAUX CONNUS DES ANCIENS CHINOIS, d'après les ouvrages originaux, par *Léon de Rosny*. Paris, 1881. — In-8°, avec 9 cartes coloriées..... 6 fr.

Cet ouvrage a obtenu le Prix Stanislas Julien à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

15. — BIBLIOGRAPHIE DU TAOÏSME, par *D. Marceron*, 1<sup>re</sup> partie. Paris, 1898. — In-8°, 5 fr. (pour les membres 3 fr. 50)..... 10 fr.

16. — MANUEL DU SINOLOGUE, ou Recueil de renseignements utiles à l'usage des personnes qui s'occupent de la Chine et de la littérature Chinoise. Paris, 1888. — In 8°. Première partie..... 5 fr.

17. — MÉLANGES JAPONAIS. — In-8°. (En préparation)..... » »

18. — *Loung-tou-koung-ngan*. LES JUGEMENTS DE PAO-KOUNG, le Salomon de la Chine. Contes populaires, traduits du chinois. — In-8°. Première partie, 5 fr. (Pour les membres : 3 fr )

19. — MÉMOIRES DU COMITÉ SINICO-JAPONAIS. Paris, 1894-95. — In-8°... 8 fr.

20. — MÉMOIRES DU COMITÉ SINICO-JAPONAIS, suivies de la *Table analytique* de la seconde série. — In-8° (en cours de publication)... »

---



572.95  
L462

# LES PNONGS

PEUPLE SAUVAGE DE L'INDO-CHINE

par **Adhémard LECLÈRE**, M. T.

RÉSIDENT DE FRANCE AU CAMBODGE.

---

On sait que l'Indo-Chine est restée pour un bon quart la patrie de nombreuses tribus sauvages, de races et de dialectes différents. La plupart sont groupées entre la Cochinchine, le Cambodge, le Laos à l'ouest, et l'Annam et le Tonkin à l'est. Tout le pays voisin des hautes montagnes de l'Annam, tout le Tonkin montagneux est occupé par elles. Il semble même que toute la rive gauche du Mékong, depuis la Cochinchine jusqu'en Chine, était encore, il y a peu de siècles, — deux ou trois, — presque exclusivement habitée par ces tribus sauvages, et que le refoulement à peu de distance du fleuve de toutes celles qui n'ont pas voulu s'adapter aux mœurs laotiennes, est un fait tout à fait moderne. Il semble, en effet, que la coulée laotienne ne s'est guère effectuée que sur la rive droite du Mékong, que la civilisation khmère n'a entamé qu'une mince bordure du fleuve sur la rive gauche et qu'elle n'a fait sentir son influence que sur les

longues routes à peine tracées au milieu des forêts habitées par des tribus sauvages, qui mettaient autrefois le Champa, l'Annam et le Tonkin en communication avec le grand royaume des Cambodgiens, dont la capitale était Intapath (Angkor thom) et le grand royaume des Laotiens dont la capitale était Vien-Chan. On ne trouve point, en effet, de monuments de la grande époque à plus d'un jour de marche du fleuve, même sur le passage des routes dont je viens de parler. Quoiqu'il en soit, les tribus sauvages sont, en allant du sud au nord, les *Stiengs* que les annamites de Cochinchine nomment les *Moïs*, les *Pnongs* qui habitent à l'est des provinces de Kanchor, de Krâchés et de Sâmbaur, les *Raglays*, *Chrâys* et les *Rodès* qui habitent derrière les Pnongs et qui parlent le cham ancien, les *Tampuons* qui sont au nord des Pnongs, les *Khvék* qui habitent la rive droite de la rivière d'Attopeu, les *Braos* et les *Canchos* qui occupent le pays montagneux à l'ouest de la baie d'Annam; les *Tarengs*, les *Kasængs*, les *Kontus*, les *Sués*, les *Halangs*, les *Bolovens* que M. Odend'hal a étudiés en 1893; les *Bahnars* où nous avons des missionnaires; les *Sdangs* que le français Méréna a rendus célèbres, etc.; les sauvages nommés improprement *Muong*s, du mot qui, en leur langue, signifie district et qui habitent les hauts plateaux du Tonkin; et, plus haut, les tribus sauvages que M. Lefèvre-Pontalis a étudiées il y a une dizaine d'années.

Mais, en dehors de ces sauvages de la rive gauche du Mékong, il en est d'autres en Indo-Chine qui habitent les territoires qui s'étendent entre le Cambodge et le Siam, depuis le grand fleuve, jusqu'à la hauteur de l'île Kong, dans le golfe de Siam. Ce sont, en allant de l'est à l'ouest avec une courbe vers le sud, les *Kuoy*s qui habitent la province de Kômpong-Svay et les provinces autrefois cambodgiennes qui la limitent au nord, les *Péars* qu'on trouve rares dans cette province et plus nombreux dans celles de Pursat et de Battambang, les *Sâmrés* qui sont en grand nombre au nord et à l'est de la province d'Angkor ou Siém-Réap, les *Suoy*s qu'on rencontre au nord des provinces d'Angkor et de Kômpong-Svay. On trouve aussi plus au sud une autre tribu de *Suoy*s, qui ne compte pas cinquante individus, dans la presque île de Véal-Rien, aux environs de phôm Sâmrong. Plus au nord et plus à l'ouest, au nord d'Ajuthya il y a, paraît-il, quelque autres tribus sauvages, dont une, si j'en crois l'évêque Pallegoix, porterait le nom de Stiengs (1).

---

(1) Il serait curieux de savoir quel dialecte parlent ces Stiengs siamois et s'ils sont de même race que les Stiengs que j'ai nommés plus haut et qui habitent à l'est de la Cochinchine et du Cambodge. C'est une enquête facile que pourraient faire nos missionnaires au Siam et nos consuls; il y a pour les aider le *Vocabulaire Stieng-Français* du père Azémar.

On voit qu'il y a en Ind -Chine une jolie diversité de peuplades primitives, d'intéressantes études à faire par les ethnographes et des sources de renseignements précieux et nouveaux pour les ethnologues.

Je n'ai pas la prétention d'étudier ici toutes ces races et même de dire ce que j'ai appris sur elles, mes notes sont trop incomplètes pour beaucoup. Je veux me borner, et n'entretenir mes lecteurs que des sauvages pnongs que j'ai eu le loisir d'étudier, d'interroger et dont maintes fois j'ai dû arrêter les vengeances, que j'ai dû quelquefois punir et, le plus souvent, protéger contre les Cambodgiens qui les exploitaient.

## I

L'HABITAT, LA RACE. — Les *Pnongs*, si mes renseignements sont exacts, sont environ 20,000 individus répartis en 200 ou 250 villages souvent très éloignés les uns des autres et répandus sur un territoire qui peut avoir 200 kilomètres de l'ouest à l'est et 250 kilomètres du sud au nord. Tout ce vaste territoire est situé à l'est des provinces cambodgiennes de Kanchor, Krâchés (Kratie) et Sâmbok-Sâmbaur. Il est limité, au dire des Pnongs, par le pays Stiengs au sud, par les Rodès et les Chrays à l'est, par les Tampuons au nord et par le Cambodge ou Srok Khmêr à l'ouest.

Ces 20,000 Pnongs paraissent appartenir à la même race et se disent de même origine ancienne ; leurs mœurs sont identiques, mais comme chaque village vit en état d'indépendance absolue par rapport aux autres villages et forme une tribu libre, il s'ensuit que les relations entre villages sont rares, et que l'idiome varie d'un territoire à un autre ; un Pnong du centre comprend très difficilement un Pnong qui habite à 100 kilomètres de lui et presque plus un Pnong de l'extrémité du pays. On peut trouver des différences très sensibles de village à village ; on verra plus loin quelle en est la cause.

Il est certain que toutes les tribus qui se disent pnongs sont de même race, mais, alors même qu'elles reconnaissent ce fait, elles ne paraissent pas avoir jamais songé à en tirer quelque avantage, avoir jamais pensé que la communauté de race pouvait leur procurer quelque puissance. Les Pnongs n'ont pu s'élever au-dessus du stade de la tribu, et, je le montrerai, de la tribu aussi peu organisée que possible.

LE TYPE. — Le type primitif de la race est assez difficile à retrouver ; cependant il y a un fait qui, tout de suite, frappe l'Européen qui parcourt leur pays et qui fréquente leurs villages. C'est le grand nombre de Pnongs qu'on trouve ayant le type bien connu des indigènes de l'Amérique du Nord : le nez relativement long, busqué, les yeux francs, la

tête ovale, les cheveux droits et bien plantés. En général, la race est solide, avec une moyenne de taille supérieure de 2 centimètres à la moyenne de la taille des Cambodgiens et de 6 centimètres à la moyenne de la taille des Annamites et des Stieng, leurs voisins du sud. J'ai trouvé parmi les Pnongs quelques individus ayant plus de 1<sup>m</sup> 80 et beaucoup qui mesuraient 1<sup>m</sup> 68, 1<sup>m</sup> 70, 1<sup>m</sup> 75. Ils sont moins foncés que les Cambodgiens, et n'ont pas, comme les Annamites, le teint jaune-sale qui fait rattacher ceux-ci à la race jaune. Je les trouve, — quoique souvent maigres, très maigres, — mieux faits que les Cambodgiens qui passent cependant pour être en général de beaux hommes, avec un thorax plus large, des épaules plus puissantes, des muscles pectoraux plus développés, des biceps mieux dessinés. La main est petite ; le pied, qui paraît large et plat parce qu'il n'est pas contenu, est relativement petit et quelquefois cambré. Les jambes sont longues, les bras aussi, mais les attaches, surtout chez les femmes, sont souvent très petites. Je crois avoir observé que — de même que chez les Cambodgiens, les Annamites et les Stiengs — la jambe est plus courte que ne le comporte la cuisse, et que l'envergure est notablement plus grande que la taille, avec des différences de trois, six et même dix centimètres. Le système pileux est peu développé, si ce n'est sur la tête ; le pubis est aussi moins garni que chez les Européens, surtout chez

les femmes où il se réduit souvent à quelques poils courts. Les hommes barbus sont rares.

Les cheveux sont le plus souvent droits et durs, mais on trouve parmi les Pnongs un grand nombre d'individus qui les ont frisés ; alors ils sont plus fins et la face de ceux qui les possèdent est plus ronde, le nez moins busqué. Ce fait qu'on ne peut nier paraît révéler une fusion de deux races bien différentes et qui ne remonterait pas à bien longtemps dans le passé. Les cheveux des Pnongs ne sont pas noirs à leur naissance, mais d'un brun mêlé de nuances marron, quelque fois presque jaunes. Cependant, dès huit ou dix ans, leurs cheveux noircissent, sans jamais acquérir le brillant des cheveux des Cambodgiens, qui eux aussi ont à leur naissance les cheveux plutôt bruns que noirs. Beaucoup d'adultes ont les cheveux d'une nuance fauve et désagréable.

LES FEMMES.— Les femmes sont plus affinées, mais souvent laides et moins bien proportionnées, avec des jambes courtes, un tronc très large et des bras encore plus disproportionnés que chez les hommes. Leurs seins sont ronds, bien faits, bien attachés sous l'épaule, mais l'auréole est large, très foncée et souvent très gonflée même chez les jeunes filles vierges. Le développement des filles est très lent ; elles sont nubiles assez tard, vers 15 ans, avant d'être des femmes faites, souvent même avant que leurs « mamelles soient sorties ». Les Pnongs, de

même que les Cambodgiens, les Annamites et toutes les populations sauvages voisines, croient que les relations sexuelles développent la poitrine des jeunes femmes, aussi bien que la maternité, mais ils reconnaissent, — souvent en riant, — que l'âge suffit à cela, et qu'il y a des filles non mariées et vierges qui peuvent passer pour des femmes « ayant mari ».

Les traits du visage sont fatigués, froids, sans expression souvent ; cependant les yeux sont grands, beaux, profonds mais sombres de tout l'inconnu du passé de la race, sous des cils très longs et très noirs. La bouche est presque toujours mal fendue, mais les lèvres un peu fortes ne sont pas aussi grosses que chez la plupart des Cambodgiennes. Les jambes et les bras de beaucoup sont grêles, mais il arrive souvent que les cuisses sont plus charnues que l'annoncent les jambes.

Si la femme est souvent laide quand elle est jeune, elle est souvent belle vieille, après quarante ans. J'ai maintes fois rencontré des femmes âgées aux traits très accusés, aux rides profondes, que j'aimais à regarder ; elles sont plus hardies que les jeunes femmes, plus curieuses et surtout plus franchement curieuses ; leur sourire est plus large et leur regard moins timide est meilleur, plus expressif, plus gai. Elles sont aussi plus coquettes et certainement mieux parées que les jeunes.

Les travaux que font les femmes, sans être très



pénibles, sont plus durs, parce qu'ils sont plus constants que ceux accomplis par les hommes. Elles sont plus souvent souffrantes, mais, plus courageuses que leurs pères, leurs maris et leurs fils, elles travaillent tant qu'elles peuvent se tenir debout. C'est pour cette raison qu'elles vieillissent plus vite que les hommes et sont déjà vieilles femmes quand ceux-ci ne sont encore que des hommes dans la force de l'âge. En résumé, les femmes sont inférieures aux hommes, en force, en beauté et en intelligence.

LES ENFANTS. — Les enfants pnongs sont généralement malingres quand ils sont tout petits, très maigres avec un gros ventre entre trois et six ans, maigres mais agiles de six à dix ans. Au-delà, ils se garnissent de chair, sans jamais acquérir de l'embonpoint. Beaucoup d'enfants meurent jeunes, mais ce n'est pas la faute de leurs mères, car les pauvresses leur donnent tous les soins que la coutume enseigne ; on sent à les voir qu'elles les aiment, mais la vie que tout ce pauvre peuple nu mène dans les forêts n'est pas fait pour les faibles ; la nature ne fait grâce qu'aux forts. Leur développement intellectuel est assez rapide de six à quinze ans, mais à cette époque de leur croissance physique il s'arrête, et le jeune homme, la jeune fille est déjà à cet âge tout ce qu'ils seront plus tard au point de vue intellectuel. L'expérience, l'usage de leurs moyens pourront paraître les développer encore,

mais, en réalité, ils n'apprendront qu'à se servir de ce qu'ils étaient capables de comprendre à 15 ans.

A l'époque où s'arrête le développement intellectuel, correspond chez les mâles la masculinité. Leur beauté d'enfant, d'adolescent disparaît rapidement et, dans ce corps jeune, on voit déjà l'homme paraître avec ses duretés de traits, ses jeux de physionomie graves. Malgré cela, les adolescents restent en général assez beaux de visage.

Ils n'ont pas une très grande mémoire dans le sens que nous donnons à ce mot, cependant ils savent se rappeler de tout ce dont ils ont intérêt à se souvenir, sauf à oublier les dates et les distances; ils reconnaissent les chemins où ils ont passé une fois, les détails à peine vus et que nous oublions. Sans paraître rien voir autour d'eux, sans paraître rien regarder, ils voient tout ce qu'il faut voir, un homme à une grande distance, le gibier couché dans l'herbe, le tigre tapi l'œil au guet, l'arbre remarquable qu'il faut remarquer, la branche étrange qu'il faut reconnaître, une trace sur le sable, et cela tout en allant, sans s'arrêter, tout en causant.

Sortis de chez eux, très jeunes, élevés au milieu des Cambodgiens, les Pnongs apprennent à lire et à écrire aussi bien que leurs maîtres; ils sont d'une intelligence très vive, plus travailleurs que les Cambodgiens, plus soumis, plus timides, moins

bavards, moins gais et souvent plus sévères quant aux mœurs.

Quelques-uns des Pnongs de la brousse, poussés on ne sait par quel esprit, ont voulu être instruits et sont entrés en religion ; on ne les distinguait point des bonzes d'origine cambodgienne ; ils portaient la robe et le manteau jaune comme eux, récitaient les prières en langue pali comme eux ; ils se tenaient comme eux dans les rues du village et si ce n'est leur accent, leur crâne plus bombé par derrière, personne n'eût pu les prendre pour des Pnongs. Puis un matin, on constatait la disparition d'un bonze ; sa cellule était vide, sa défroque gisait sur la natte avec tout ce qui constitue l'équipement d'un religieux. Le Pnong avait pris la fuite, sans rien dire, repris sa longue écharpe et, sur la route qui mène à son village, il courait, marchant douze heures par jour, pris de la nostalgie de revoir sa mère, de revoir sa tribu, sa brousse, des maisons pnongs, d'entendre parler sa langue. On en a rencontré qui pleuraient en marchant et qui paraissaient si pressés qu'ils ne s'arrêtaient même pas pour causer, pour répondre à ceux qui les interpellaient.

LEUR CRANE. — Un point important à mon sens, et qui montre en eux une race bien différente de la race khmère, est le suivant. Alors que les Cambodgiens sont brachycéphales avec un derrière de tête très plat, les Pnongs sont dolichocéphales avec un ar-

rière de tête relativement prononcé. Il est très rare de trouver des brachycéphales chez ceux-ci. En outre, il me paraît que les métis de Cambodgiens et de femmes Pnongs (les mariages entre femmes khmères et pnongs sont extrêmement rares) donnent souvent des mésaticéphales, presque jamais des dolichocéphales à la première génération, mais à la seconde les produits sont presque exclusivement brachycéphales.

Je ne doute pas que la nation des Khmêrs, — que la carte de Ptolémée signale déjà sur la côte de l'Indo-Chine, que les Chinois nomment avant le XIII<sup>e</sup> siècle, que les Arabes ont connue au XIV<sup>e</sup>, — soit autochtone, qu'elle a été civilisée la première de toutes celles qui habitaient l'Indo-Chine dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, et par conséquent qu'elle était une race brachycéphale. Ce fait paraît justifier la proposition tant de fois soutenue que les brachycéphales sont plus aptes à la civilisation que les dolichocéphales, car les khmères au crâne court sont véritablement isolés au milieu de tribus restées sauvages et dont le crâne est long. Le fait que les enfants métis de femme pnong et de Cambodgien tendent plutôt à se rapprocher du type paternel dès la première génération et qu'ils se confondent avec les Cambodgiens dès la seconde, a-t-il son importance? Je laisse ce point à éclaircir aux ethnographes que ce fait peut intéresser.

LES MALADIES. — On remarque souvent sur les Pnongs des excroissances séreuses qui sont situées sur la partie supérieure et extérieure des cuisses. Ces excroissances non douloureuses qui sont souvent aussi grosses qu'un œuf de pigeon sont produites par la dûreté de la couche. Les Pnongs leur donnent le nom de *pon* et les Cambodgiens celui de *pok*.

On trouve aussi souvent sur eux, de même que sur beaucoup de Cambodgiens de la campagne, des larges dartres qui s'étendent soit au dos entier, soit à une épaule, soit à la poitrine, à la cuisse. Ce mal qu'ils nomment *kos* n'est point soigné ; il se guérit ici, mais reparaît là, et, presque toujours, après cinq, sept et même dix ans, finit par disparaître tout à fait. Les jeunes gens sont très affectés quand ils l'ont, parce qu'il abîme la peau et nuit à leur flirt. Mais comme ils ne savent pas le soigner, ils le gardent et se consolent par l'habitude de l'avoir. Ils m'ont souvent demandé un remède *parang* (1) pour le guérir. Les Cambodgiens donnent à ces larges dartres le nom de *sréng*.

Les lépreux, déjà très rares chez les Cambodgiens, sont encore plus rares chez les Pnongs. Ce mal est connu sous le nom de *kréen-khlong*, c'est-à-dire d'un mot pnong qui veut dire « rhumatisme » et d'un mot cambodgien qui veut dire « lèpre » (2).

---

(1) Franc, français européen.

(2) La lèpre est plus commune chez les Annamites et, toutes choses égales, beaucoup plus répandue chez les Chinois.

## II

LE COSTUME. — Le costume des Pnongs, et celui de tous les sauvages de l'Indo-Chine, est très élémentaire. Les hommes portent une écharpe longue de 5 mètres 40 et large de 26 centimètres, dite *droy* dont les franges des extrémités sont quelquefois ornées de petits cylindres de cuivre et de perles. Cette écharpe fait le tour de la taille, passe entre les cuisses et les fesses sans les couvrir et se noue très élégamment sur le côté; un des bouts retombe devant en petit tablier d'environ 35 centimètres de longueur et l'autre extrémité pend le long de la cuisse droite. Ces écharpes sont de couleur bleue, en coton, très solide et très bien tissées par les femmes à l'aide d'un petit métier qui s'attache aux reins avec une corde et qu'on tend avec les pieds. Ce métier comporte deux petites planchettes et un bâton courts qui servent à lever et à abaisser les fils de la trame, d'une navette enfermée dans un petit tube fermé d'un côté et ouvert de l'autre et d'une petite lancette qui sert à serrer les fils (1).

Chaque écharpe a ses dessins propres faits au tissage à l'aide de fils de différentes couleurs teints

(1) Ce métier est celui dont se servaient les Cambodgiens à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Voy. dans Abel-Rémusat, *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. I, *Description du Cambodge*, par un envoyé de l'empereur de Chine, p. 142.

d'avance, dessins très simples faits de petits losanges rouges ou blancs ou de raies rouges. Bien que chaque femme soit libre de choisir le dessin de l'écharpe qu'elle tisse pour son mari ou pour son fils, il est d'usage de suivre un dessin que le village a adopté et surtout de ne pas tisser une écharpe qui pourrait faire penser que celui qui la porte appartient à une autre race que la race pnong.

Quand les hommes vont en guerre, à cette écharpe de la taille, ils joignent une autre écharpe rayée, dans le sens de la largeur, de lignes jaunes et blanches faites de petits points. Cette seconde écharpe passe sur le cou, se croise plusieurs fois sur la poitrine et sur le dos avant de se nouer derrière.

Les Pnongs des environs de Krâchés et de Kanchor, ceux qui ont des relations fréquentes avec les Cambodgiens et qui viennent souvent au pays Khmêr, ajoutent quelquefois, autant qu'ils peuvent, à leur écharpe de la taille, un veston, ou bien un tricot de coton, mais presque jamais un pantalon ou une culotte et encore plus rarement le large et beau langouti des Khmêrs. Le veston les séduit parce qu'il couvre le dos et la poitrine, les garantit du soleil qui brûle la peau, mais le pantalon, le langouti leur déplaît parce qu'il gêne les mouvements, donne chaud aux cuisses et, disent-ils non sans orgueil, les fait ressembler soit aux Cambodgiens, soit aux Annamites.

LA CHEVELURE ET LES ORNEMENTS. — Les Pnongs portent les cheveux longs, noués en torchon derrière la tête, comme les portent les Annamites et comme les portaient autrefois les Cambodgiens. Quand ils n'ont pas assez de cheveux et s'ils sont coquets, ils ajoutent des cheveux coupés sur un mort, ou bien un paquet de fils de coton rouge qu'ils savent habilement enfermer dans le nœud de leur chignon. Une épingle faite d'une tige de cuivre longue de 30 centimètres et grosse de 5 millimètres, pliée en deux retient le chignon, avec un peigne en bambou qui compte habituellement cinq dents et dont le bord est garni d'une bordure en plomb. Ces deux objets sont fixés dans le chignon, la tête de l'épingle penchée à droite et le peigne planté droit. Quand un jeune homme se marie, à ces deux ornements il ajoute un filet dont les mailles sont garnies de perles blanches, bleues et rouges avec franges également perlées (1).

La partie inférieure du lobe de l'oreille est largement trouée et porte un petit dès de bambou creux, d'ébène ou d'ivoire plein. Ces dès sont longs de 3 à 6 centimètres et d'un diamètre uniforme de trois centimètres, un peu plus étroits derrière que devant.

---

(1) Les Pnongs des tribus lointaines, qui ne peuvent se procurer des perles, les remplacent par des petits fruits blancs et longs qui ressemblent assez bien à des perles.



Leur cou est presque toujours orné d'un collier de cuivre ou de fer forgé ; les colliers de cuivre sont larges et la tige qui sert à les faire est un simple fil rond de 5 millimètres de diamètre ; les colliers de fer battu sont aussi grands, mais la tige au lieu d'être ronde est carrée et légèrement plus épaisse au milieu qu'aux extrémités.

Ils portent des bracelets de cuivre aux poignets et souvent aux bras, au-dessus des coudes.

LE COSTUME DES FEMMES. — Les femmes sont vêtues d'un langouti, dit *nambot*, trois fois plus large que celui des hommes, mais tout au plus long d'un mètre et demi, qu'elles tissent et qui est beaucoup moins bien orné. Ce langouti fait le tour des reins, descend jusqu'aux genoux et se croise par devant assez pour qu'aucun incident ne se produise quand la femme est debout. Quand elle s'accroupit, si elle est un peu forte et si elle ne prend pas soin de ramener l'étoffe entre ses cuisses, elle court grand risque de montrer ce que toutes les femmes, même les plus sauvages, ont coutume de cacher. Quand il fait froid, elles s'enveloppent les épaules et la poitrine dans une pièce d'étoffe dite *nas âmbak*, de même dimension que le langouti. Cette écharpe leur sert aussi à porter leur dernier enfant, soit par devant quand il tète, soit sur le dos quand il dort ou que la mère vaque à ses affaires ou voyage.

LA MÈRE. — Une femme pnong ne quitte jamais son enfant ; elle ne le laisse jamais seul à la maison, fut elle à deux pas de la porte et la porte sous son œil. Même à l'intérieur, elle porte son enfant dans son écharpe, sur son dos pendant qu'elle allume le feu, qu'elle fait cuire le potage ou le riz. Pour décortiquer le riz, le blanchir dans le mortier de bois avec un long pilon de 2 mètres 25 de haut, elle dépose son enfant à terre sur son écharpe, à deux pas, et travaille sans le perdre des yeux, la poitrine à l'air, lui parlant quelquefois pour l'amuser. Si le père est là, il prend l'écharpe et l'enfant, et va de ci de là, fumant sa pipe, avec le petit sur le dos. La sécurité n'est pas assez grande pour qu'on abandonne l'enfant, même un court instant ; les chiens affamés rôdent partout, le tigre n'est pas loin, les serpents sont peut-être là tout près, puis il y a l'ennemi, puis encore les sorcières et les esprits mauvais. Mais n'anticipons pas.

LA CHEVELURE DES FEMMES ET LEURS ORNEMENTS. — Les femmes Pnongs portent les cheveux comme les hommes dans presque toutes les tribus, mais au jour de fête, elles les ornent de guirlandes de perles de verre blanc, bleu et rouge. Elles ne portent ni peignes ni épingles. Leurs oreilles sont chargées de lourds anneaux de plomb, quelquefois deux par oreille, qui pèsent souvent plus de 500 grammes, et auxquelles elles ajoutent quelquefois des petits anneaux de cuivre roulés en spirale et ayant deux ou

trois cercles. Ces ornements sont si lourds que la partie inférieure du lobe de l'oreille est démesurément allongée, frôle l'épaule et que les anneaux tombent jusque sur le haut des seins. Elles portent des colliers de cuivre semblables à ceux des hommes, mais souvent au nombre de deux, trois et quatre, puis des colliers de perles qui descendent jusqu'à la ceinture. Ces colliers sont nombreux et presque toujours faits par devant de trois, quatre et cinq rangs de perles. Leurs doigts sont chargés de bagues de cuivre en spirales comptant deux, trois et même quatre tours. Les avant-bras sont couverts de lourds ornements de cuivre qui ressemblent à des ressorts de sommier dont tous les cercles en spirale, au nombre d'une quarantaine, se toucheraient. Ces étranges bracelets s'étendent du pouce à la saignée ; ils sont évasés aux deux extrémités afin de bien entourer le haut de l'avant-bras sans le presser et de ne pas trop gêner les mouvements de la main.

Les femmes Pnongs portent aussi des anneaux de pied de même matière et de même forme, mais beaucoup moins lourds et comptant seulement cinq ou six cercles. Ces ornements de jambes et de bras sont si lourds qu'ils blessent le coup de pied et la main au-dessus du pouce jusqu'au sang et même jusqu'à la supuration.

Alors, ce long fil de cuivre qui a été forgé autour du bras ou du bas de la jambe, qui a demandé trois

et quatre heures de travail au mari et qu'il a fallu maintenir avec un lien pendant plusieurs jours, ce long fil de cuivre doit être déroulé, déformé et abandonné pour plusieurs mois, jusqu'à la guérison complète, jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace de plaie.

### III

LES CHAUMIÈRES. — Les chaumières des Pnongs sont de deux sortes, mais toujours grandes et bien aérées, sans orientation. Les unes, celles qui sont destinées à ne recevoir qu'une famille, sont les plus voisines du pays cambodgien. Elles sont faites d'une toiture à angle très obtus qui repose au centre sur quatre gros piquets et qui retombe presque jusqu'à terre. Les cloisons des côtés sont à peine hautes d'un mètre. Les deux bouts sont fermés par une toiture semblable appuyée à la grande et dans laquelle on a ménagé une porte. Quelquefois, la maison est ouverte d'un côté, mais rarement et seulement le jour, car la nuit on ferme avec une cloison mobile. A l'intérieur, la grande pièce qui forme cette chaumière contient deux lits de camp dressés dans le sens de la longueur et aussi longs que la maison. C'est sur l'un d'eux que sont placées les jarres en terre vernie qui sont la fortune de la maison, que chaque Pnong aime à amasser, qu'il achète soit aux commerçants cambodgiens qui parcourent la région, soit aux commerçans chinois de

Krâchés ou de Kanchor quand il vient au pays khmêr. Devant ces jarres allignés comme des militaires, on trouve tous les ustensiles du ménage et tous les petits objets que le Pnong possède, ses armes, ses hottes, ses paniers.

L'autre lit de camp, qui fait face à celui-là, sert de couche à toute la famille ; on n'y trouve généralement rien. Entre les deux lits de camp est le passage toujours plus large que les lits et aux deux bouts duquel s'ouvrent les deux portes. C'est au beau milieu de ce passage que se trouve le foyer fait de trois pierres destinées à supporter la marmite, de cendres et de tisons qu'on ne laisse guère éteindre tout à fait. La fumée, toujours très légère, parce qu'on n'allume que très peu de feu pour cuire les aliments et très rarement pour se chauffer, s'échappe par les interstices du toit et n'incommode jamais.

Au-dessus du lit de camp où l'on couche se trouve le grenier dont le lattis fait de bambous éclatés repose sur deux séries de pieux hauts de deux mètres solidarisés par deux fortes traverses. C'est dans ce grenier que se trouvent les bannes à larges mailles garnies de grandes feuilles qui renferment le paddy, c'est-à-dire le riz non décortiqué que la dernière récolte a produit. La femme y puise tous les jours et décortique ce qui est indispensable à la famille.

L'autre type de maison qui est celui des anciens

est semblables à ce dernier sauf en ce point que la maison est beaucoup plus longue, peut atteindre jusqu'à 50 mètres et que l'un des lits de camp, celui où l'on couche, est divisé par moitié dans le sens de la longueur et fermé par des cloisons de bambous de manières à former autant de cellules qu'il y a de familles à loger.

On trouve encore, mais seulement dans les champs de riz ou sur un emplacement qu'on défriche pour y installer un village, dans les endroits dangereux, très fréquentés par les tigres et les panthères, des maisons isolées construites à trois ou quatre mètres du sol, sur des troncs d'arbres étêtés.

Toutes ces maisons sont couvertes en herbe à chaume, dite *sbau* par les Cambodgiens (1).

#### IV

ÉTAT SOCIAL, LA JUSTICE, ETC. — J'ai dit plus haut que les Pnongs n'avaient pu s'élever à un état social supérieur à celui de la tribu. Je n'ai pas dit assez car, dans la tribu, stade social supérieur d'un degré à celui de la famille, il y a une organisation sociale, un chef obéi de tous, quelque chose qui est l'embryon d'un gouvernement. Dans la tribu pnong, il

---

(1) Cette herbe est le *kusa* dont parlent si souvent les livres buddhiques et sur laquelle s'assit le Buddha quand il parvint à l'omniscience, sous l'arbre de la bodhi.

n'y a pas de gouvernement, pas d'autorité. Le chef ou *kouvanh* n'a pas été choisi; il l'est devenu à la longue, peu à peu, parce qu'il est devenu riche, parce que les hommes de sa famille sont nombreux, parce qu'il est âgé, parce qu'il a su acquérir de l'influence, sur les autres et faire prévaloir ses conseils. On accepte son autorité, surtout vis-à-vis des étrangers avec lesquels il entre en relations pour le compte de tous, avec lesquels il ouvre les pourparlers sur lesquels on doit ensuite délibérer en commun. Mais il n'a aucun ordre intérieur à donner de lui-même; pour la moindre chose, il doit convoquer tous les hommes chez lui ou chez l'un d'eux et leur dire le but de la réunion; les hommes faits, mariés et pères de familles donnent leur avis, discutent; les hommes plus jeunes et les jeunes gens écoutent et ne prennent part à la discussion que lorsqu'elle s'anime, quand elle dégénère en dispute, et surtout quand il s'agit d'une guerre où ils doivent payer de leurs personnes. Alors, plus belliqueux, plus emportés, plus sensibles à l'injure infligée par la tribu ennemie, les jeunes s'expriment avec violence, avec colère, avec dureté et force gestes. Le chef a de la peine à les contenir et souvent les laisse dire; quelquefois il invite les anciens à contenir leurs « petits », ce qui fait frémir ceux-ci et les fait taire, quand ça ne les porte pas à l'exaspération et à quitter l'assemblée avec grands cris, en annonçant qu'ils

vont aller à l'ennemi où les anciens n'osent plus aller. Pour les punir, il n'y point de lois parce que chacun, au pays pnong, est libre de ses actes, est libre de ses paroles. Les anciens interviennent, ramènent les jeunes à plus de calme, rappellent les coutumes des ancêtres, le respect qu'il faut avoir pour les vieillards et parlent de leur expérience. Quelquefois, pour les apaiser, les vieillards, — quand, entre eux, l'avis est partagé, — cèdent aux jeunes et la guerre est déclarée.

Il est admis, en principe, chez les Pnongs que quand un membre de la tribu n'a pas personnellement à se plaindre d'un dommage matériel qui lui a été causé par un autre membre de la tribu, les autres membres n'ont pas à intervenir collectivement, socialement, parce que le dol est individuel et surtout parce qu'il n'est pas porté atteinte au groupe. Chacun est libre de se faire justice des injures qu'il reçoit.

Cependant on n'admet point que la vengeance que celui-ci tire de celui-là aille jusqu'au meurtre, parce que nul n'a le droit de diminuer la puissance du groupe, de supprimer une unité de cette puissance. Mais que la tribu se croie menacée par un de ses membres, trahi par lui, qu'un de ses membres soit accusé à l'intérieur de la tribu d'être sorcier, d'avoir jeté des sorts et causé la mort de quelques uns, de rendre malade ceux-ci et d'affoler ceux-là, de *nouer* les enfants, alors tout le clan est debout



comme s'il s'agissait de marcher à l'ennemi, de venger un préjudice, une injure faits à la tribu par un clan voisin. Le coupable est arrêté, amené devant tous les hommes rassemblés pour le juger, ses proches compris, et, selon le cas, il est condamné à être vendu, ou à être tué et massacré sur le champ. Dans certains cas douteux, il est réservé pour l'épreuve. Le vol est puni d'une amende ; l'adultère, de la peine de l'esclavage chez le mari ou de la vente hors de la tribu ; un débiteur insolvable, qui est connu pour n'avoir pas l'intention de payer et qui n'a pas de nombreux protecteurs, peut être arrêté, lui et toute sa famille, puis vendu hors de la tribu. J'ai eu plus de vingt fois à m'occuper de pareilles affaires. Les sorcières ou les sorciers, — ceux-ci plus rares que les premières, — sont soumis à l'épreuve du plomb fondu qui leur est versé dans la main. Si la main est brûlée, l'accusé est convaincu ; si elle n'est pas endommagée, il est proclamé innocent ; si le coupable repousse l'épreuve qu'il redoute et qui ne peut que lui être défavorable, il est condamné. La peine est celle de la mort infligée hors du village, loin de toutes les habitations, mais sans cruauté, sans supplice, car le Pnong tue pour se débarrasser d'un être dangereux.

Les jugements sont rendus par les chefs du village et par les anciens, ou par les anciens seulement, ou par les hommes de la famille. Le chef à

la guerre est souvent le chef du village, mais pas toujours, car celui-ci peut être vieux ou très bon dans les conseils, mauvais dans l'exécution. Dans ce cas, si l'expédition entreprise a réussi par l'habileté de celui qui la commandait, l'autorité du chef du village est bien compromise ; s'il ne se démet pas, il affecte d'avoir une grande considération pour l'autre, et lui marque beaucoup d'estime ; il se lie d'amitié avec lui, souvent par un acte public de *frarie*, dont je parlerai plus loin. Mais le chef ne tient guère généralement à sa dignité qui, d'ailleurs, ne lui rapporte rien et ne lui vaut que quelques rares honneurs que chacun est absolument libre de lui refuser. Il n'a pas grande responsabilité, mais, enfin, au lieu de n'avoir à s'occuper que de ses affaires, il doit s'intéresser un peu à celles de tous ceux qui viennent le consulter et du clan dont il est le chef, qu'il ne commande point et qui n'obéit que lorsque l'invitation lui plaît. On a dit que le chef pnong est un père pour les membres de la tribu, oui peut-être, mais un père sans puissance paternelle, un père dont tous les enfants sont émancipés, qu'on écoute par déférence, qu'on consulte quelquefois, mais auquel on n'obéit jamais, et dont cependant on a l'habitude de suivre les avis.

En somme, pas d'impôts parce qu'il n'y a rien à payer ; aucune redevance au chef parce qu'il est un égal, parce qu'il n'a pas été choisi et que sa dignité n'entraîne aucune fonction, aucune charge.

La police est faite par tout le monde, personne et chacun. Les travaux publics sont faits par tout le monde, les hommes, les femmes, les enfants, quand ils ont été décidés en réunion de la tribu ; chacun vient avec ses outils, travaille avec les autres et s'en va aux heures où tous s'en vont et qui sont indiquées par celles des repas. Ces travaux sont quelquefois très importants : le défrichement d'un plateau sur lequel on veut s'établir, le défrichement d'une partie de forêt qu'on veut ensemençer, un raidillon qu'on veut tracer au flanc de la colline où le village est construit.

LA GUERRE, LA VENGEANCE.— Les causes de guerre sont un dommage causé à la tribu, une insulte faite, souvent même un manquement aux conventions. Le dommage peut avoir été la conséquence d'un vol commis aux dépens d'un homme de la tribu par un homme de la tribu voisine ; le différend peut avoir aussi une dette pour origine ou l'occupation d'un territoire que la tribu considère comme lui appartenant, soit parce qu'il est situé à une faible distance de l'endroit où elle est établie, soit parce qu'elle a autrefois occupé ce terrain. Ce différend peut remonter très loin, car les Pnongs, s'ils ont peu de mémoire en général et oublient un tas de petits incidents dont nous nous rappelons au cours de notre vie, ne perdent jamais le souvenir des injures qu'on leur a faites.

Ils sont vindicatifs, mais je crois qu'ils le<sup>3</sup>sont

plus par respect pour la coutume ancienne, point d'honneur que par caractère. Un Pnon pardonne très facilement à un homme de sa tribu il ne pardonne jamais à un homme d'un autre tribu, et un village ne pardonne jamais à un village ennemi tant qu'un règlement n'est pas intervenu et la paix solennellement faite et consacrée par un festin et des libations de vin de riz. Le point d'honneur social est si fort que j'ai connu de tribus qui se sont vengées 20, 23, 25, 27 et même 37 ans après l'injure, alors que les Cambodgiens de la rive croyaient tous que l'affaire était oubliée. En fait, ni le village lésé, ni le village lésé n'avaient rien oublié; l'un attendait son heure et l'autre se tenait sur ses gardes. Depuis 20, 23, 25, 27 et 37 ans les villages n'avaient aucune relation ni commerciale, ni d'affaire quelconque entre eux; quand un homme de l'un rencontrait un homme de l'autre ils ne s'adressaient pas la parole et passaient comme s'ils ne se voyaient point, la main sur la poignée du couteau. Au cours des enquêtes, à mon observation que l'affaire remontait trop loin, qu'il fallait l'enterrer, les parties répondaient: « C'est impossible, c'est contraire aux coutumes pnongs. » Mais alors que faire? « Que le village de X... paye tant de buffles, ou donne tant d'esclaves, et nous ferons la paix avec un porc et du vin de riz. »

Le sauvage ne sait pas toujours à combien d'années remonte l'affaire, cause du différend, car il

isse passer les années sans les compter. Il ne sait  
mais son âge, comment pourrait-il savoir celui de  
affaire. Il dit 5 ans, 10 ans, quand il y a 20 et  
5 ans ; il préfère indiquer la taille qu'il avait à  
époque où elle remonte, dire celle de son fils ou  
ter un fait historique que tout le monde connaît.  
lors on reconnaît qu'il se trompe de 5 ans ou  
lus, de 15 ans sur 20. Mais que l'affaire soit d'hier,  
u'elle date de 30 ans, sa rancune est la même, et  
a vengeance lui tient tout autant au cœur. Il se  
engera un jour, et ce jour vient toujours. Alors,  
vec trois, quatre hommes, ou bien tout le village,  
part en expédition et il enlève sur la route un  
omme, une femme, des enfants du village ennemi,  
u bien il attaque un hameau un peu écarté, ou  
ien le village lui-même, et, s'il n'est pas repoussé,  
evient avec ses prisonniers. Alors le village est  
ebout ; il fait surveiller les routes, place des sen-  
nelles perdues très loin, qui doivent se rabattre  
ur la tribu si quelque troupe paraît. On abat des  
rbres le sommet vers l'extérieur, puis d'autres  
rbres encore, puis sur tout cela on apporte des  
as et des tas de branches, des bambou épineux,  
e manière à rendre le village inabordable.  
n outre, tous les sentiers, tous les abords sont  
arnis de lamettes de bambous très effilées, durcies  
u feu, fichées dans le sol, dissimulées dans les  
erbes, la pointe légèrement penchée vers la cam-  
agne. Dans les fourrés qu'il faut traverser, dans

les gués des rivières, sous l'eau, partout enfin où on peut passer, tout est garni de ces pointes terribles invisibles; il y en a pour les pieds, pour les jambes, pour la poitrine, pour les bras, pour la tête et elles sont si pointues, si dures, si bien placées qu'elles traversent les pieds de part en part, crèvent la poitrine, traversent les joues et font cinq et dix blessés avant que la petite troupe atteigne le village qu'elle veut attaquer. Quand elle l'atteint, elle ose à peine se remuer; elle se trouve d'ailleurs en face des abattis qui sont impénétrables et exposée aux flèches de l'ennemi qu'elle ne peut voir et qui s'est glissé en suivant le tronc des arbres jusqu'au centre des abattis d'où il tire avec autant de sécurité que de certitude. Alors il n'y a qu'à fuir, et toute la troupe se retire aussi vite qu'elle peut, en emportant ses blessés, en se déchirant partout. Derrière elle, les *vainqueurs* poussent des cris de triomphe, les saluent d'injures et de rires, mais ils se gardent bien de les poursuivre de peur de tomber entre deux bandes et surtout de rendre du courage à des gens qui fuient si bien. Alors la troupe vaincue rentre en son village, les hommes sont honteux, les femmes sont silencieuses, les enfants ne jouent pas. La honte est sur le village et la haine est au cœur. Chacun soigne ses blessures, avec l'espoir de se venger un jour, dans un mois, dans un an, dans dix ans, dans vingt ans. Quelquefois on préfère la

paix et, sur l'avis des vieillards, on envoie des gens d'un village neutre faire des propositions de rachat, car avant tout on veut ravoïr son monde, ses prisonniers restés aux mains de l'ennemi. Celui-ci accepte le plus souvent, et rend les prisonniers en échange de tant de buffles, de tant de cochons. Mais, si le village vaincu offre trop peu, ou bien s'il ne fait pas de propositions, abandonne ses gens, on attend quelques mois, puis on emmène les prisonniers au Cambodge, au Laos, chez les peuples sauvages voisins et on les vend, car on ne peut garder des gens qui épient tout et qui livreraient le village, ou qui, après s'être enfuis et avoir regagné leurs pénates, dirigeraient l'ennemi.

## V

TERREURS, SÛPERSTITIONS. — La crainte de la mort est générale chez les Pnongs, mais elle est plus grande chez ceux qui habitent loin du pays cambodgien que chez ceux qui ont des relations fréquentes avec les marchés du bord du fleuve. On croit qu'un homme peut mourir de vieillesse, mais sauf pour le mal que le vent apporte, — le choléra, la petite vérole, — on ne croit guère que ceux que la maladie enlève avant l'âge meurent de mort naturelle. Pour presque tous les Pnongs, même pour ceux qui passent pour à demi civilisés, le mal est l'œuvre des sorciers ou sorcières, c'est-à-dire l'effet d'un crime, ou l'œuvre du Brah, c'est-à-dire la

punition d'une faute par la *divinité*. Nous verrons tout à l'heure ce que c'est que le *Brah*.

La moindre maladie affecte le sauvage ; la fièvre la plus bénigne le couche à terre, impuissant, l'esprit hanté. Si malade qu'il soit, sa famille, sa femme surtout, ses enfants le soignent avec dévouement, mais les voisins cessent de fréquenter sa maison ; si la maladie s'aggrave, ils déménagent et vont, pour un temps, s'établir dans la forêt, ou bien à l'autre bout du village. Si le malade meurt, souvent même quand la mort est causée par la vieillesse, les voisins ne reviennent plus. Si plusieurs décès surviennent dans le village en un court espace de temps, le village est déménagé et toute la tribu, prise de peur, va s'établir ailleurs. Si d'autres morts suivent, on va plus loin. Un accident, par exemple la chute d'un arbre qui écrase quelqu'un en tombant, remplit le village de terreur. On déménage car on a peur que le mort revienne chercher d'autres vivants et les emmène avec lui, ou parce qu'on se persuade que cet accident est un avertissement du Brah que l'endroit est mauvais. Je crois que c'est beaucoup à cette peur, à cette terreur de la mort, à ces exodes nombreux qui font que les tribus se déplacent tous les trois, quatre et cinq ans, qu'il faut attribuer le peu de développement de la tribu pnong. Elle est nomade sans l'être, elle cherche à s'établir définitivement puis elle part, s'établit ici, puis repart, et arrive de



suite comme le Juif errant, comme Caïn après la malédiction de Dieu. Elle va ne pouvant se fixer nulle part, traversant en un siècle tout le pays, ballottée par ses peurs, ses craintes, emportant son idiome avec elle, le corrompant au contact des autres tribus, dénaturant les mots nouveaux qu'elle prend aux peuplades dont elle devient momentanément voisine, aux peuples dont elle fréquente un instant les marchés, croit-on parce qu'elle se sent isolée, séparée de tribus proches parentes, perdue en un pays mal connu.

Ne pouvant s'établir nulle part, poursuivies par ses craintes, portant en elles l'ennemi de tout progrès, les tribus pnongs, après être sorties du stade de la famille, se sont arrêtées à mi-chemin entre ce stade et celui de la tribu organisée, sans pouvoir faire un pas de plus, sans pouvoir arriver à l'idée de gouvernement, de police, de convention sociale. L'une près de l'autre, se sachant de même race, elles s'agitent sans se mélanger, s'isolent, se redoutent comme des tribus de races différentes, et à l'intérieur, les individus font de même : les tribus sont autonomes, absolument autonomes; les familles au sens le plus restreint du mot sont aussi indépendantes les unes des autres que le permet leur sécurité, leur groupement en un même lieu. A ce compte, on le voit, si la caractéristique d'un peuple sauvage est d'être sans gouvernement, sans convention sociale, le peuple pnong est certainement

un des peuples les plus sauvages du monde.

## VI

L'IDÉE DE DIEU, IMMORTALITÉ DE L'ÂME, SORCELLERIE. — Le *Brah* est une sorte d'esprit suprême, de Dieu, qui n'est ni mâle ni femelle ; c'est lui que les Cambodgiens nomment l'Arak thom, le grand esprit (1). Il n'a ni subordonnés, ni égaux, mais il peut se transformer en homme, en femme, en animaux. Ce mot *Brah* est commun aux Pnongs, aux Stiengs, et peut-être à d'autres races. Partout il désigne un esprit, Dieu peut-être. Pour les Pnongs il est bon ou mauvais selon qu'on est bon ou mauvais. Il récompense les bons en leur donnant de la chance, en leur faisant trouver de l'ivoire, des cornes, en leur procurant une bonne chasse, en leur faisant rencontrer des pierres portant des empreintes d'animaux, de végétaux, ou des pierres que les serpents ou les oiseaux laissent tomber et qu'on nomme *louk kléang*, pierres portées. Ces

---

(1) C'est par ce mot cambodgien que les pnongs traduisent leur mot *Brah* et jamais par Préas Path (Buddha), bien que le mot *Préas* ou *prah* paraisse le voisin de celui qu'ils emploient. Le mot *prao*, chez les Bahnar est un dragon fabuleux. Quant au mot *arak*, je le crois celui du dieu des Kmers avant leur conversion au brahmanisme, c'est-à-dire le nom de leur premier dieu.

pierres sont des fétiches qui procurent le bonheur et la santé à ceux qui les possèdent. Le Pnong les conserve précieusement, les renferme dans des bouts de chiffons et les traite comme ses dieux lares.

En outre, le Brah récompense ceux qui lui font des offrandes, qui lui sacrifient des buffles ou des porcs, et même ceux qui pensent à lui. Il punit les voleurs, les assassins, les menteurs et les autres méchants. C'est pour cela qu'il faut lui rendre un culte, proscrire l'ivrognerie les jours de fêtes, les jours où on conclue une affaire par un festin. Quant on part pour une expédition, il accompagne les guerriers et les aide à vaincre.

Quand on lui fait une offrande, on lui dit : « Brah, venez manger ce que nous vous offrons, ce cochon (ou ce bœuf, ou ce buffle) et donnez-nous du riz, le bonheur, la paix, la santé dans notre famille et dans notre village ».

Au dire des Pnongs, il n'y a qu'un seul *Brah*, mais ils pensent qu'il a autant de noms qu'il y a de races d'hommes, et que chacun lui donne le nom qui leur plaît et qui lui plaît. Il n'a pas de forme, on ne l'a jamais vu, mais il voit tout, sait tout et peut être partout à la fois. On n'a jamais entendu sa voix, on ne l'a jamais entendu marcher, mais tout le monde sait qu'il existe et la preuve que donnent les Pnongs de son existence, est que tous les hommes pensent à lui. Les penseurs disent

que Brah est une émanation de la terre et de l'eau, mais nul ne sait expliquer comment s'est produite cette émanation ni dire sa cause. On croit qu'il est de toute éternité, qu'il a toujours vécu. Il communique avec les humains par leurs rêves; il les fait naître et mourir; il produit les accidents, les maladies et tout le bien, tout le mal dont ils profitent ou dont ils souffrent. On ne sait pas dire pourquoi il est ainsi providence et justicier, mais nul ne doute au pays pnong qu'il punit et récompense.

Il n'a pas de lieu consacré à son culte; il n'a pas de temple, pas de maison, pas de pierre fétiche qui passe pour le contenir ou le représenter. Cependant il y a au pays pnong des endroits où chaque passant jette une pierre, ce qui finit par faire un tas. On ne sait pas au juste pourquoi on jette cette pierre et ce que signifie ce tas, si ce n'est qu'on rend hommage à quelque chose, mais on la jette parce que cela s'est toujours fait. Les Cambodgiens nomment ces tas de pierres *thmar pnon* (tas de pierre) et les Pnongs *book pûn*, deux mots qui ont le même sens et qui ont certainement la même origine (1).

---

(1) Le mot stieng *bûn* signifie « mettre en tas, entasser », le mot bahnar *buôn buân* signifie « vouer quelque chose aux divinités ». — Ce tas de pierres est souvent le tombeau de guerriers morts en combattant, auxquels tous, amis et ennemis, rendent hommage avec une pierre mise au tas en passant.

Les morts sont toujours enterrés sur le territoire que la tribu considère comme lui appartenant, toujours assez près du village, jamais sur un territoire qu'un autre groupe pourrait revendiquer, presque toujours au bord de la route, ou au carrefour de deux routes, afin que sans se déranger, on puisse leur rendre visite plus souvent, afin que les morts soient moins abandonnés. C'est pour les enterrer près des leurs, qu'on ne laisse pas ses morts sur le champ de bataille et qu'on les rapporte quelque soient les dangers à courir. L'inhumation d'un mort près d'un village auquel il était étranger par les gens de son village peut amener la guerre ; c'est en tous cas une cause de difficultés qu'il faut régler avec des palabres, des compositions et terminer par un festin. Il en est de même quand un pnong étranger à un village y meurt ; ses proches le croient victime de la méchanceté des gens du village où il est mort et réclament une composition. On porte le deuil d'un père, d'une mère, d'un oncle, d'un mari, en lui sacrifiant sa chevelure qu'on ensevelit avec le corps. Alors les cheveux coupés au ras du cou, sont portés sans chignon.

Les Pnongs ne croient pas que tout disparaît de l'homme à sa mort et n'admettent pas la réincarnation. Les parents d'un décédé disent qu'il est venu rôder autour d'eux et qu'il cherche constamment quelqu'un à entraîner avec lui. On n'a jamais rencontré un revenant, parce que ce qui re-

vient c'est le corps invisible du mort, mais personne ne doute qu'il y en ait partout. On ne sait où ils habitent, mais on est porté à croire qu'ils continuent d'occuper le tombeau où le cadavre est enfoui. On croit que les père et mère, que les ancêtres veillent après leur mort sur leurs enfants et sur leur descendance.

SORCELLERIE. — Les Pnongs croient aux sorciers (*chak*) et aux sorcières (*chak pouk*); nul ne doute qu'ils connaissent des moyens magiques de faire mourir ceux qui leur déplaisent. Aussi quand un sorcier ou une sorcière est dénoncé, le village le saisit, ouvre une enquête, procède à une épreuve et le supprime si l'enquête et l'épreuve lui sont défavorables.

Si, à la mort de quelqu'un, on soupçonne qu'elle est l'œuvre d'un sorcier ou d'une sorcière, si le mort avant de mourir l'a déclaré, si la famille l'affirme, le village se réunit. On discute un instant, et, s'il y a des doutes, on procède à l'épreuve suivante : on fait fondre du plomb, puis on verse quelques gouttes d'eau ; si le plomb fondu se disperse violemment, on conclut que la mort est certainement l'œuvre d'un sorcier ou d'une sorcière. On cherche le coupable, et on arrête celui ou celle sur lequel les soupçons se sont portés, celui ou celle que son air étrange, son œil vif, mobile et brillant a signalé, et on le soumet à une autre épreuve. On lui verse dans la main du

plomb fondu ; si le plomb ne brûle pas la main, l'inculpé est innocent ; s'il y fait une brûlure ou s'il refuse de subir l'épreuve, il est coupable, et on le tue. Quand les accusations désignent une sorcière appartenant à un autre village, on informe celui-ci. S'il refuse l'épreuve, ou s'il refuse de livrer la sorcière, on lui déclare la guerre.

Ayant un jour à m'occuper d'une sorcière que tout son village accusait de sorcellerie et d'avoir fait mourir six personnes, j'appris qu'elle avait refusé l'épreuve et que son mari, sur ce refus, l'avait abandonnée aux gens du village. Comme c'étaient des Pnongs soumis des environs de Kratié, ils n'avaient pas osé la mettre à mort et venaient me demander l'autorisation de me l'amener. Je discutai un instant ce qu'ils nommaient les preuves, et toujours ils me citaient son refus de subir l'épreuve. Je leur dis que cette femme avait raison, parce cette épreuve ne prouvait rien et que le plomb fondu versé dans la main y faisait toujours une brûlure. Ils souriaient d'un air incrédule et se regardaient. « Alors, leur dis-je, vous êtes tous des sorciers et je vais vous le prouver. Je vais faire fondre du plomb et je vous le verserai dans la main. Voulez-vous tenter cette épreuve ». Ils refusèrent tous et après m'avoir longtemps regardé, ils baissèrent la tête paraissant réfléchir. Je fus obligé de me faire amener la sorcière et son mari afin d'empêcher ces gens de la tuer à leur retour.

J'ai dit plus haut que Brah procurait des pièces fétiches à ceux qui l'invoquaient ou lui rendaient un culte. Ces pierres sont considérées comme extrêmement précieuses. On les enveloppe dans des chiffons et on les garde soigneusement pour se les transmettre de générations en générations, car elles procurent le bonheur et assurent la durée de la famille.

PRÉSAGES. — Ils croient aussi aux présages. Tel oiseau rencontré le matin quand on part en expédition, en voyage, est un mauvais présage; de même le cri de certains oiseaux entendus sur la gauche. Alors, il est inutile d'aller plus loin; on rentre au village pour attendre le lendemain; si le lendemain, le même présage ou tout autre, également défavorable se reproduit, on rentre encore, et ainsi de suite, tous les jours, jusqu'à ce que la route soit «ouverte». Les Cambodgiens, les Laotiens, les Siamois du peuple croient aussi aux mêmes présages, mais en tiennent moins compte.

## VII

IGNORANCE DES PNONGS. — Les Pnongs ne savent pas comment la terre est faite, mais ils croient qu'on peut en trouver le bout. Ils croient qu'elle a toujours existé et qu'elle durera toujours. Ils ne sauraient dire pourquoi elle est peuplée de races différentes.

Les Stieng et les Bahnar nomment le soleil *nar*,



qui veut dire aussi « jour », les Pnongs lui donnent le nom de *narl*, qui a aussi le même sens (1). Les Cambodgiens donnent à la lune le nom de *khé*, les Pnongs et les Bahnar celui de *khay* ou *khey*. Les étoiles sont nommées *manh* par les Pnongs qui ne leur donnent aucun nom particulier. Ils disent que le soleil ou la lune « monte » (*haau*) et « disparaît » (*nhâp*) quand l'un de ces astres se lève ou se couche.

Les Pnongs n'ont pas de mots pour nommer les années qui, chez les Cambodgiens, les Annamites, les Marmons, les Birmans, ont un nom qui revient tous les douze ans ; ils n'en ont pas davantage pour nommer les mois et les jours. Ils ne connaissent pas la semaine et ne comptent pas par lune. Les plus intelligents, ceux qui ont été en rapport avec les Cambodgiens, disent quelque fois le quantième de la nouvelle lune, mais comme ils datent le premier jour de la lune du jour où ils la voient paraître, ils ne sont jamais d'accord avec les Cambodgiens.

## VIII

L'ALIMENTATION. — Les Pnongs mangent, en général, le matin en se levant, dans le milieu du jour et le soir un instant avant que le soleil se

---

(1) Le mot cambodgien qui désigne le jour est *thngay* et ce mot est aussi le nom vulgaire du soleil.

couche ; mais ses repas ne sont pas si régulier que le dit ce qui précède ; car, en outre, ils mangent ce qu'il leur tombe sous la main. Les repas fixes sont les repas préparés par les femmes, principalement les repas chauds et d'aliments cuits.

Les Pnongs, comme tous les sauvages d'ailleurs, mangent tout ce qui peut être mangé sans danger, la chair de tous les animaux, y compris ceux des chiens, des chats, des rats, des serpents, les saute-relles, les grosses fourmis rouges ou noires, les lézards, les vers blancs, les grenouilles, les crapeaux, et même le placenta des vaches et des buffesses ; ils mangent tous les poissons sans en excepter un seul et tous les végétaux tendres, les patates, les racines de certaines plantes et lierres, les feuilles tendres de cinquante espèces d'arbrisseaux.

Cependant, si les Pnongs pris comme peuple se nourrissent de toutes les choses mangeables qui leur tombent sous la main, chaque famille a telle chose que nul de ses membres n'ose manger. Ici c'est la viande du daim, ici celle du lièvre, là la chair de la tortue, plus loin le grillon, etc., etc. Nul de ceux qui s'abstiennent de cette chose, ne peut dire pourquoi elle est *véal* pour leur famille ; elle est *véal* parce qu'elle était *véal* pour leurs aïeux, parce qu'elle est *véal* dans leur famille. S'ils mangeaient une chose *véal*, il est bien certain qu'ils tomberaient malades et presque certain que la mort suivrait. J'ai plusieurs fois essayé de faire

rompre cette défense, j'ai toujours échoué devant la crainte.

Ils salent les aliments avec du sel marin quand ils ont pu s'en procurer soit aux marchés du grand fleuve, soit par échange avec les commerçants chinois et surtout cambodgiens qui parcourent leur pays avec des charrettes et les exploitent durement. Quand ils n'ont pas de sel marin, ce qui est souvent le cas pour les villages éloignés de 150 kilomètres des centres cambodgiens, et s'il est indispensable de saler les aliments, on met de la cendre dans de l'eau et on emploie cette eau à les cuire.

Le riz le plus ordinaire est le riz gluant qui provient des rizières sèches. On le fait cuire, soit à la mode cambodgienne dans des marmites en terre, avec très peu d'eau, ou même à la vapeur après qu'il a été bien lavé et aussi trempé que possible, soit à la mode des sauvages dans un bambou où, après avoir été bien lavé, il est enfermé et jeté sur les charbons; quand le bambou est brûlé, le riz est cuit à point. Ce dernier procédé n'est plus guère employé par les Pnongs que lorsqu'ils voyagent sans leurs marmites. Ils savent saler le poisson et les viandes; mais comme ils ont rarement et toujours peu de sel à leur disposition, ils préfèrent les fumer ou simplement les faire sécher au soleil.

Les Pnongs mangent avec les doigts, comme les Cambodgiens, leurs voisins civilisés, et comme tous

les sauvages. Les hommes mangent à part ; les femmes et les enfants mangent après eux, mais il n'est pas rare de voir les enfants s'accroupir et manger avec leur père. Ils mangent à terre sur des feuilles posées sur les nattes grossières qu'ils savent faire avec du rotin. Mais ceux qui sont en relations avec le pays cambodgien ont déjà remplacé les feuilles par de petits bols et même par des assiettes.

L'alcool pnong, dit *andranh*, est plutôt une boisson fermentée qu'un alcool. Voici comment on le prépare. On fait cuire à demi la valeur de deux bols de riz (environ 600 grammes), puis on l'expose au soleil jusqu'à ce que les grains se détachent d'eux-mêmes. On y mêle une boule faite de ferment grosse comme le poing, puis cinq, six ou sept fois autant de feuilles d'un petit arbuste qu'on a broyées dans le mortier avec le pilon ; puis, le tout étant bien mélangé, presque sec, on le met au fond d'une jarre haute de 70 centimètres environ, achetée au marché, dodue, à gorge étroite et à bouche à peine plus large. On ferme cette bouche avec une épaisse couche de terre glaise et on attend deux et trois mois que la fermentation ait fait son œuvre, pourri le mélange et l'ait rendu propre à faire de l'alcool. Ce ferment n'est autre que l'écorce d'un certain arbre qu'on a laissé fermenter d'elle-même au fond d'un vase quelconque. Quand on pense que la fermentation est achevée, on découvre la jarre et

on la remplit d'eau tiède. Au bout d'un quart d'heure, une demi-heure au plus, on place un petit tube de bambou qui va jusqu'au fond de la jarre, on invite les ancêtres, le Brah, puis on aspire le liquide jusqu'à ce que le col de la jarre soit vide. On remplit d'eau froide et on passe le tube à un autre. Et ainsi de suite jusqu'à ce que l'eau n'ait plus aucun goût, aucune force. Il est d'usage que le maître de la maison, après avoir bu la première gorgée afin de s'assurer que l'alcool est de bonne qualité, passe le chalumeau à son invité le plus digne ; il boit après lui et avant les autres invités. Un Pnong peut boire de deux à quatre litres de cette boisson, cela dépend des hommes, avant d'arriver à l'ivresse. Alors, il se couche, dort deux heures, trois heures, puis se lève solide comme avant et tout près à recommencer. Cette liqueur que j'ai goûtée, me paraît aigre, agréable et moitié plus faible que la bière.

Les Pnongs fument un tabac qu'ils plantent eux-mêmes et qui pousse sans soins, sans arrosage. Ils coupent les feuilles dix ou quinze jours après quelles sont arrivées à leur parfaite croissance, quand elles sont encore vertes et tendres. Ils en font un rouleau gros comme le poignet, puis soit avec un couteau, soit avec une lame de bambou bien effilé ils le coupent très menu, et le mettent sécher au soleil jusqu'à ce qu'il soit bien sec. Ce tabac est fort, ou gras et, au dire des fumeurs, n'a

pas mauvais goût, mais dessèche un peu la gorge. On le fume dans des pipes de bois que tous les Pnongs savent fabriquer, dans des pipes de cerisier qu'on tire du pays des Tampuan, une tribu sauvage voisine, ou bien on en fait des cigarettes en employant les feuilles de plusieurs arbres, du bananier, qui brûlent bien quand elles sont très sèches.

Les Pnongs chiquent comme le font les Cambodgiens, les Laotiens, les Chams, les Malais et presque tous les sauvages de l'Indo-Chine. Mais ils remplacent la noix d'arc par l'écorce du *pon* (le *popée* des Cambodgiens et le *sén* des Annamites), la feuille du bétel par la feuille du *barey* (mot pnong et cambodgien), arbre qu'on trouve à peu de distance du grand fleuve mais qui est extrêmement rare de trouver au pays pnong. La chaux colorée en rose que les Cambodgiens emploient pour leur chique n'est point prisee par les Pnongs ; ils lui préfèrent la chaux qu'ils fabriquent eux-mêmes avec des coquillages.

## IX

LES SENS. — Les Pnongs ont l'odorat très développé. Ils prétendent sentir l'odeur du tigre à cinquante mètres et reconnaître avec le nez un Cambodgien, un Annamite, un Chinois, un Français, un Pnong mâle, un Pnong femelle, un enfant pnong. Ils affirment encore pouvoir, les yeux fermés, reconnaître à leur odeur, le plomb, le fer,

le cuivre, l'or et l'argent. Ils savent, en aspirant l'odeur laissée sur le sol, qu'un homme ou une femme, ou quelqu'un de telle race y a couché, s'il ne s'est pas passé plus d'une journée et si le sol n'a pas été détrempe par la pluie, brûlé par le soleil ou balayé par un grand vent.

Ils entendent de très loin des phrases prononcées bas; ils distinguent les bruits entre eux beaucoup mieux que les Cambodgiens, et très clairement.

Leur vue s'étend à des distances inouïes. Sans être presbites, ils voient aussi loin que ceux des Européens qui sont atteints de cette infirmité; mais je crois qu'ils savent mal voir les couleurs; peut-être même ne savent-ils pas les déterminer. Il n'y a pas de miopes chez eux, mais il y a des presbytes, en très petit nombre il est vrai, mais il y en a et j'en ai rencontré un. On m'a parlé d'un cas de daltonisme : le malheureux qui était affecté de cette maladie voyait vert ce qui était rouge et bleu ce qui était blanc.

Le sens du goût est très peu développé, celui du toucher ne l'est guère il me semble. La peau du Pnong est très épaisse, durcie aux rayons du soleil, par la brise et la pluie, et peu sensible. Je ne les crois cependant pas, à ce point de vue, inférieurs aux Cambodgiens dont la sensibilité n'est généralement pas très grande. Chez ces derniers, les peaux les plus tendres à la lancette des vaccinateurs, m'ont toujours paru être celles des

plus noirs. J'ai très peu vacciné de Pnongs, mais sur les 32 que j'ai vaccinés en une fois, j'ai cru remarquer que les plus sensibles étaient aussi les plus bruns.

Il ne m'a pas paru que les femmes eussent les sens de l'odorat, du goût, de l'audition, du toucher ou de la vue, plus ou moins développés que ceux des hommes.

## IX

MUTILATIONS. — Les Pnongs, ni les Stiengs, ni autres sauvages ne pratiquent le tatouage. Cette coutume est laotienne, et surtout birmane. Les Siamois, les Cambodgiens et les sauvages autres que les Pnongs qui sont tatoués sont toujours voisins du Laos. Les Pnongs en étaient éloignés, je n'ai pu m'en faire désigner un qui fut tatoué.

En retour, ils ont la coutume de briser les six dents canines du haut et les six dents canines du bas de tous les enfants, garçons et filles, dès l'âge de dix ou onze ans. Cette opération est faite avec un couteau très bien affilé posé sur la dent que l'on veut briser et sur lequel on frappe un coup sec avec un autre couteau ; la dent est ébranlée, la gencive saigne, mais la partie supérieure de la dent est abattue et on m'assure que la dent n'est jamais arrachée. Pour arrêter le sang, raffermir les gencives, on donne du gros sel marin à manger à l'enfant.

On ne déforme pas le crâne à la naissance, afin



de l'arrondir et la coutume n'est pas de l'entourer de bandelettes.

A deux ou trois ans on perce les oreilles de l'enfant et on y met un fil ; plus tard on remplace ce fil par une petite cheville de bois un peu plus longue que l'épaisseur de l'oreille ; plus tard encore on remplace cette cheville par une cheville plus grosse, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on puisse y faire entrer un dés de bambou, d'ébène ou d'ivoire gros comme un bouchon de bouteille ordinaire, et dont la forme est d'ailleurs identique.

## IX

LES ARTS. — Les Pnongs ne connaissent aucune danse ; ils n'ont, contrairement à toutes les peuplades qui les entourent, d'autre instrument de musique qu'une sorte d'orchestre fait de six gongs, sur lesquels on bat les jours de contrat de mariage et de tocsin, ou bien quand on revient victorieux d'une expédition.

Les Pnongs ne connaissent ni chants d'amour, ni chants de guerre, ni chants mortuaires. On pleure les morts en gémissant, en criant, mais sans les vanter, contrairement à ce qui se fait au Cambodge, et sans prononcer aucune phrase.

Les anciens disent des contes, mais il y a quelques raisons de croire que ces récits sont cambodgiens d'origine, bien que quelques Pnongs, les conteurs

surtout, prétendent qu'ils soient Pnongs. Quoiqu'il en soit, ils aiment les histoires salées, qui font rire, les gros tours, les grosses farces que joue le héros du récit, et pourtant ils ne sont ni polissons ni farceurs. Mais ce qui leur plaît le plus, ce sont les contes interminables qu'on met trois soirées à raconter et qui se greffent les uns sur les autres, s'enchaînent à ne plus rien y comprendre, et qui pourtant s'apprennent par cœur, comme nous pouvons apprendre une fable.

Ils n'ont aucune tradition historique, ne savent rien de leur origine ancienne; ils ne peuvent dire si le pays qu'ils habitent aujourd'hui est le leur, s'ils ont été dépossédés de quelque autre territoire, s'ils ont eu quelquefois de grandes luttes à soutenir contre les Cambodgiens. Ils ne savent ni lire ni écrire, et quand on les interroge sur leur passé, ils répondent simplement : « Nous autres, Pnongs, nous ne savons rien ».

Ils savent sculpter le bois avec leur couteau; mais c'est seulement le manche de leurs outils, le bambou de leurs carquois qu'ils aiment à orner d'arabesques et aussi les petites statues qu'ils déposent sur les tombeaux : éléphants, chevaux, bœufs, buffles, hommes, femmes, petits objets hauts de 10, 15 et 20 centimètres et qui sont la représentation de choses que le défunt a possédées et qu'il aimait. Faut-il voir en cela un hommage rendu à sa personne, la pensée de le tromper en lui donnant

seulement la représentation des objets qu'il a laissés et qu'on s'est attribué? Faut-il y voir la transformation d'une coutume plus cruelle qui, autrefois, aurait porté les parents à immoler sur la tombe des maîtres, les esclaves et tout son bétail? Je suis très porté à adopter la seconde hypothèse, celle de tromper le mort, mais point la dernière, car j'ai quelque peine à croire à la cruauté, à la *barbarie* des peuples encore sauvages.

Les sacrifices humains, ceux du bétail me paraissent le fait de peuples policés, parvenir au stade de la *barbarie*, déjà en possession d'un rituel religieux, de nations déjà civilisées, lettrées même, liées à des coutumes antiques, barbares, mais respectées, et non la coutume d'un peuple encore sauvage.

CARACTÈRE DES PNONGS ; LEUR MORALITÉ. — Les Pnongs sont tristes, plus tristes et surtout plus graves que les Kmêrs. Les femmes ne sont guère plus gaies que les hommes, si ce n'est cependant entre elles et avec les enfants. Mais, en tout cas, elles sont moins bruyantes, moins gaies, moins souriantes que les Cambodgiennes.

Les Pnongs pleurent facilement, surtout les femmes qui sont jalouses, sensibles à l'injure du mari, douces et sans défense aucune.

Les Pnongs se mettent rarement en colère ; ils ne crient presque jamais en parlant, sauf quelquefois au cours d'une discussion de la tribu, quand il s'agit de venger une offense ou de déclarer la guerre

à une autre tribu. Rancuniers quand il s'agit d'un vol dont un homme d'une autre tribu ou dont une autre tribu s'est rendu coupable envers eux, ils sont, je l'ai déjà dit, sans rancune quand l'affaire est entre gens du même village.

Les femmes pnong sont d'ordinaire très attachées, très dévouées à leur mari. Elles sont très actives, bonnes mères, mais faibles avec leurs enfants. Filles, elles sont soumises à leur père ; mariées elles sont soumises à leurs maris qui, dans leur esprit, remplace le père.

L'affection du Pnong pour sa mère est beaucoup plus grande que celle qu'il a pour son père. Il ne comprend guère qu'on quitte son pays pour aller très loin, non parce qu'on doit aimer son pays, mais parce qu'on y laisse sa mère. Quand un Européen leur dit qu'il va bientôt rentrer en France puis qu'il reviendra, ils disent : « Oui, je comprends, vous allez voir votre mère ». Le mari aime certainement mieux sa mère que son épouse, mais je n'oserais pas dire que l'épouse aime moins son mari que sa mère ; les femmes pnongs disent qu'elles aiment autant leur mari que leur mère, mais que ce n'est pas la même chose parce que leur mari est à la fois leur mère et leur père.

Le Pnong est monogame, mais non marié il n'est pas toujours respectueux du foyer d'autrui. Les femmes ne sont pas toutes irréprochables : les Pnongs qui veulent parler de ces choses aux étrangers à leur

village, avouent que les adultères sont assez fréquents et qu'il y a bien deux femmes sur dix qui se *trompent de mari quand il fait très nuit*. Il y a des femmes, me dit l'un d'eux, qui sont très portées à cela, et des filles qui, plus pressées, n'attendent pas d'avoir un mari pour faire comme si elles étaient mariées avec plusieurs. Ces filles-là sont rares. En retour, il n'y a pas de prostituées, c'est-à-dire de filles, de femmes ou de veuves vivant de leur corps.

Quand un homme est surpris avec une femme mariée par le mari de celle-ci, il doit payer une barre d'argent, mais une barre pnong, c'est-à-dire environ 7 p. 75 (19 fr. 37 de notre monnaie). Cette somme doit être payée en nature et servir à régaler le village ; c'est une occasion de manger un cochon en commun et de boire une jarre d'alcool. La femme est renvoyée dans sa famille qui peut la donner à son amant ou la marier à un autre homme.

L'amant d'une fille, même surpris par les père et mère, n'est pas plus puni que la fille elle-même : le père ne bat pas celle-ci et se borne à lui faire des observations ; sa mère lui fait promettre de ne pas recommencer et, le plus souvent, l'amant surpris envoie faire sa demande en mariage.

Si une fille qui a un amant devient enceinte, le garçon doit l'épouser ou payer l'amende qu'on inflige à l'homme adultère ; dans ce dernier cas,

l'enfant est élevé par la fille qui n'est pas plus mal vue pour cela et qui trouve un mari aussi bien qu'une autre fille *moins pressée*, car il est moins important, au point de vue pnong, d'avoir une *femme neuve* qu'une bonne épouse. Malgré cette tolérance et ces idées, les bâtards sont très rares en pays pnong parce que les pères épousent presque toujours les filles grosses de leurs œuvres. En tous cas, ils ne sont pas plus mal vus que les enfants légitimes, et c'est ce qui explique que l'avortement est inconnu.

La coutume pnong fait une obligation de tenir toute promesse faite et la réprobation publique atteint ceux qui *cassent la parole*.

Il y a des alliances de fratrie qui se concluent entre hommes, entre villages, ou tribus de même race, rarement entre gens de races sauvages différentes; cependant les Pnongs en concluent souvent avec les Cambodgiens qui passent à leurs yeux pour des hommes de race très supérieure à la leur, mais auxquels il ne faut guère se fier.

Quand deux hommes se lient d'amitié, on invoque le Brah afin qu'il soit témoin de la cérémonie, puis on se fait une légère incision à la poitrine; on recueille le sang dans un petit vase, on y ajoute de l'alcool et les deux hommes boivent chacun la moitié de ce mélange. Cette cérémonie se nomme *Klæn châng*. L'outil qui sert à inciser ne doit pas être un couteau, mais une aiguille de bambou très

aiguisée et durcie au feu. Cette cérémonie, ne se fait jamais entre amants, ni entre femmes, contrairement à ce qui a quelquefois lieu au Cambodge.

Le suicide est rare au pays pnong ; il est plus rare chez les hommes que chez les femmes. Les premiers se suicident par colère, par jalousie ; les secondes par jalousie, quand elles se croient malheureuses avec leurs maris, quand elles sont battues par eux, quelquefois mais rarement quand elles le perdent et pour ne pas lui survivre.

J'ai entendu parler, en 1891, d'une femme pnong d'une île du grand fleuve qui s'est noyée avec ses trois enfants liés autour d'elle le soir de l'inhumation de son mari, mort du choléra.

Les Pnongs ne vendent jamais ni leurs femmes, ni leurs enfants, mais il arrive quelquefois que les voisins du pays cambodgien les engagent, surtout les enfants. Les oncles sont moins scrupuleux avec leurs neveux et nièces qui sont tombés à leur charge ; ils les mettent assez souvent en gage mais ils ne les vendent pas.

On ne tue jamais les parents devenus très vieux et très infirmes ; on les nourrit au contraire avec ce qu'on a de meilleur et on leur marque le plus d'affection qu'on peut en leur racontant tout ce qu'on apprend au dehors. L'infanticide est inconnu ; on ne tue même pas les enfants infirmes ; on les soigne comme s'ils étaient beaux et forts, bien qu'on sache qu'ils seront toujours à charge à leurs

parents. Mais les infirmes de naissance sont rares au pays prong ; les femmes ne portent pas les corsets, les chaussures à hauts talons qui déforment nos épouses et nos filles en Europe ; leurs chairs nues respirent par tous les pores et les travaux qu'elles font n'atrophient rien en elles.

Les Pnongs ont beaucoup de pitié pour les malheureux de leur village ; ils sont charitables entre eux et, après un incendie qui a détruit toutes les provisions d'une famille, ils se cotisent pour remplacer ce qui a été brûlé et se mettent à la besogne pour reconstruire la maison.

Ils aiment à donner l'hospitalité aux gens des villages avec lesquels ils sont en bonnes relations. Ils sont curieux et se rassemblent pour questionner et pour écouter les nouvelles autour d'un conteur qu'ils flanquent d'une jarre d'alcool.

Ils traitent bien leurs animaux, et marquent un certain respect pour les éléphants. Il n'est pas rare de les voir faire boire un bol d'alcool à ces derniers en leur parlant et en leur disant à quelle occasion on a débouché la jarre.

L'anthropophagie, même après la bataille, quoique pratiquée par les Sdangs et les Salangs qui dévorent tout crus les poumons et le foie de leurs ennemis morts en combattant, l'anthropophagie est inconnue des Pnongs. Ils ne tuent pas les prisonniers de guerre, mais les rendent à l'ennemi si celui-ci veut les racheter, ou bien ils les vendent. Ils croient



qu'ils n'ont pas le droit de les tuer, et c'est avec une grande indignation qu'ils se défendent quand on les accuse d'un fait pareil : « Ce n'est pas la coutume pnong », disent-ils.

Ils ont des noms pour nommer les filles et des noms pour nommer les garçons, alors que la plupart des Cambodgiens portent des noms qui peuvent être donnés aux enfants des deux sexes. Je n'ai pu savoir la signification des noms pnongs, mais j'en ai recueilli quelques-uns que voici :

Noms d'hommes : Mhos, Lomuot (ami), Antok, Pangéal, Antum, Pachès, Anchram.

Noms de femmes : Yearl, Yéchès, Jéas, Krieau, Méchés, Mébras.

Le salut de rencontre se dit : *pooul mey* « où allez-vous ? » et la réponse est : *to bri*, « là-bas ». C'est exactement le *tou éna* des Cambodgiens qui répondent sans plus préciser : « Je vais au nord, (ou au sud, à l'est, à l'ouest) ».

On caresse les enfants avec le nez, en aspirant leur odeur. L'homme et la femme se caressent de la même manière, mais le baiser avec les lèvres n'est pas inconnu.

Les mœurs intimes sont d'une extrême pureté.

L'adoption se fait sans cérémonie aucune.

Les enfants héritent de leurs père et mère sans distinction de sexe ni de progéniture, ceux qui sont sortis de la maison autant que ceux qui y sont restés. Le village, ni les voisins, ni le chef ne

peuvent prétendre à quelque chose, si le défunt laisse des parents dans son village ; dans le cas contraire, ses héritiers sont le chef du village et les voisins.

## XI

LEURS ESCLAVES. — Les Pnongs ont des esclaves achetés à des tribus voisines qui les ont achetés à d'autres plus éloignées qui les ont volés ou achetés très loin, sur les confins du pays annamite, ou bien ce sont des esclaves pour dette, du même village que le maître ou d'un village ami. On trouve quelquefois chez eux des esclaves pnongs de villages éloignés avec lesquels le village qui les possède n'a point de relations, mais ils sont rares parce que la fuite de ces esclaves est facile et que les Pnongs craignent d'être livrés par eux. Quand aux esclaves provenant de la guerre et dont j'ai déjà parlé, ils préfèrent les vendre soit aux Cambodgiens, soit aux Laotiens, ce qui les dépayse.

Ils traitent très bien leurs esclaves, et il est assez difficile, si non impossible, de reconnaître dans la maison ou ailleurs l'esclave du maître. L'esclave travaille un peu plus que son maître à la saison des semis ou de la récolte, mais tout le reste du temps il fait comme son maître, il se repose pendant que la maîtresse décortique au pilon le riz du repas. Il n'en est pas ainsi par exemple si l'esclave est une femme, tous les soins du ménage lui sont laissés.

## XII

LE MARIAGE. — Quand un jeune homme veut se marier et a fait choix de la fille qu'il désire, il doit aller trouver à ses parents avant de s'adresser à elle ; mais, le plus souvent, c'est à la jeune fille qu'il s'adresse tout d'abord. Certain de son consentement, il va la demander à ses parents sans, bien entendu, leur parler de la démarche qu'il a déjà faite. Si ceux-ci la connaissent, ils font mine de l'ignorer et traitent l'affaire comme si tout se passait correctement. Ils font venir la jeune fille devant le jeune homme et tout de suite lui font part de la demande dont elle est l'objet ; la jeune fille répond immédiatement et, si tout le monde est d'accord, le mariage est fixé à deux, trois ou quatre jours, selon que les parents ou les amis qu'on veut inviter sont plus ou moins éloignés.

Le jour venu, le jeune homme met des dés d'ivoire à ses oreilles, des bracelets de cuivre à ses bras, un collier de cuivre ou de fer à son cou, une écharpe neuve ou pas trop vieille entre ses cuisses et autour de sa taille, un réseau de coton rouge et bleu garni de perles de verre bleues, rouges et noires sur ses cheveux, et une belle épingle de cuivre et un peigne de bambou au bord garni de plomb dans son chignon, puis, accompagné de ses amis et de ses parents, il part pour la maison de la jeune fille.

Celle-ci dès le matin a bien peigné ses cheveux ; elle a orné son cou de nombreux colliers de perles de verre ; elle a mis des guirlandes de ces mêmes perles dans ses cheveux ; ses bras et ses jambes sont chargés des lourds anneaux en spirales dont j'ai parlé plus haut ; ses oreilles s'allongent sous le poids des anneaux de plomb ; ses doigts sont couverts de bagues en cuivre ; elle a vêtu son plus beau langouti, celui qu'elle a tissé elle-même en vue de ce jour-là ; elle a jeté sur ses épaules et sur ses seins ronds et fermes, à gros bouts noirs, une écharpe également tissée par elle, et la voilà prête, grave, émue, mais contente sous son air attristé.

La mère est très occupée avec les autres femmes du voisinage, car on a tué un cochon, un buffle quelquefois, et tout cela est en train de cuire à dix ou quinze foyers allumés partout. Le fiancé arrive, et dès qu'il est venu saluer ses beaux parents, sans même jeter sur sa fiancée un regard furtif qui pourrait la troubler, on invoque le Brah et on le prie d'assister au mariage. Ceci fait, on apporte les victuailles et tout le village se met à manger. Le repas terminé on apporte la jarre ou les jarres d'alcool. Le jeune homme et la jeune fille s'avancent l'un vers l'autre et s'accroupissent de chaque côté d'une jarre. La jeune fille salue son futur mari en joignant les mains, puis on remet à chacun un des deux chalumeaux qui plongent jusqu'au fond de la jarre d'alcool. Ils aspirent le précieux liquide

ensemble. Les gongs retentissent, le mariage est conclu. Alors, pendant que les gens du village achèvent la fête en buvant, le mari emmène son épouse dans la maison de ses père et mère à elle et s'étend près d'elle, sur une couche bien enclose que la mère a préparée. Le lendemain matin, il emmène sa femme dans sa maison et le village compte un couple de plus.

Les Pnongs ne connaissent pas le *chang day* ou ligature des poignets avec sept fils de coton non tordu que les Cambodgiens célèbrent à tous propos : aux mariages, aux alliances, aux fraries, et ils ne font aucun présent aux mères de leurs fiancées.

## XII

LA CRIMINALITÉ. — Le meurtre est extrêmement rare chez les Pnongs.

Le vol est puni de 10, 15 et 20 coups de rotin donnés sur les reins ou sur les fesses et le coupable est obligé de rendre l'objet ou d'en payer la valeur. Les femmes convaincues de vol sont seulement obligées de rendre l'objet volé ; le mari ou le père reste libre de les corriger. Le vol est assez fréquent.

L'adultère, je l'ai dit plus haut, n'est pas rare ; j'ai dit la peine.

Le viol est inconnu ; les mœurs contre nature aussi.

L'infanticide n'est pas un crime pnong, ni l'avor-

tement ; on n'a jamais entendu parler de filles pnongs qui aient commis ces crimes au pays pnong.

Je n'oserais dire que l'empoisonnement est également inconnu, bien que je n'en connaisse aucun cas, mais les Pnongs connaissent un si grand nombre de poisons qui ne pardonnent pas que je doute qu'ils n'en fassent pas quelquefois usage.

### XIII

LA CHASSE. — Ils chassent avec l'arc, la lance, le pieu, le coupe-coupe. Les flèches sont souvent enduites d'un poison végétal qui tue en une demi-heure, soit un éléphant, soit un tigre. Ce poison, disent-ils, est la résine de l'arbre *kach*, le *kuy* des Cambodgiens. Cet arbre est extrêmement rare ; un Pnong m'affirme qu'il n'y en a pas un par vingt villages. Ils savent tendre des pièges pour les rats, les lièvres, les cerfs, etc. Les uns sont des trous recouverts de branches, d'autres des arcs invisibles qui se déclanchent dès qu'on touche une petite liane tendue au milieu du passage, un fil presque imperceptible qui barre la route ; la flèche traverse le gibier de part en part. Un autre est fait d'un lourd tronc d'arbre élevé sur un pieu installé au-dessus d'une branche qui fait bascule et qu'on a garnie d'un appât ; l'arbre s'abat et écrase la panthère ou le tigre qui s'y est aventuré.

Les Pnongs chassent aussi les éléphants, mais ils ne parviennent à s'emparer que des petits. Ils

les dressent avec habileté et les vendent aux Cambodgiens ou les conservent.

Les hommes et les femmes savent pêcher à la ligne, à la nasse, au panier, à la lance, mais ils préfèrent vider les flaques d'eau au fond des rivières desséchées, afin de s'emparer de tout le poisson et des tortues qui s'y sont réfugiées.

#### XIV

L'INDUSTRIE. — Les Pnongs ne savent ni fondre le minerai, ni travailler le fer. Les armes qu'on trouve entre leurs mains proviennent d'échanges avec les Radès, les Charay, les Tâmpuon qui tirent le fer du pays des Sdang et des Bahnar. Ils ne savent pas davantage fondre et travailler le cuivre qui leur est vendu soit par les Tâmpuon, soit par les Cambodgiens. Les femmes savent fabriquer des marmites en terre ; elles pétrissent l'argile, la purifient et font avec leurs mains, sans tour, ces marmites qu'on trouve dans les villages éloignés et qui sont presque aussi bien faites que celles qui sont fabriquées au Cambodge. Quand la marmite est faite, on l'expose au grand soleil, puis, quand elle est bien sèche, on l'enfouit dans un monceau de balle de paddy auquel on met le feu. La balle brûle lentement à la surface, la chaleur pénètre jusqu'à la marmite, d'abord très faible, puis de plus en plus grande ; enfin le feu gagne peu à peu, consume l'intérieur du tas sans aucune flamme, et la marmite

cuit lentement. Après six heures de cuisson, on ouvre le tas, on retire l'objet avec un bambou et on le laisse refroidir sur le bord en prenant soin de le retourner de temps en temps afin que le refroidissement ne soit pas trop rapide.

Les Pnongs ne creusent pas de pirogues, parce qu'ils n'ont pas de grands cours d'eau à traverser ni à descendre; mais ceux, peu nombreux, qui habitent les rives du grand fleuve en font quelques unes qui sont bien faites, bien stables et travaillées avec goût, bien que plus petites que les grandes pirogues cambodgiennes

## XV

L'INTERDIT. — Le *Tabou* des peuplades de la Polynésie est connu de tous ou de presque tous les sauvages de l'Indo-Chine méridionale, c'est-à-dire, de plus de vingt races à ma connaissance. Les Sdang, les Bahnars et les Kon-tu le nommaient *dieng*, les Kaseng *deng*, les Sue *tan*, les Taréng *ko*, les Charay *kom*, les Halang ou Salang *mân*, les Boloven *rang*; les Pnongs lui donnent le nom de *véal* (1). Cet interdit qui pèse sur tout un village est proclamé par le chef, par les notables, par une femme qui

---

(1) On trouve ce tabou jusque chez les peuplades sauvages du nord-est de l'Inde et de la Barmanie; il dure trois jours d'ordinaire et porte le nom de *khang*.



se prétend inspirée. Il peut durer trois jours. Au cours de ces trois jours, nul du village *véal* ne peut avoir de relations avec l'extérieur, rien recevoir, rien donner. Les maris n'ont point de relations amoureuses avec leurs femmes; les jeunes gens ne recherchent point la compagnie des jeunes filles. On vit dans le silence, sans presque se parler. La cause du *véal* est d'ordinaire la maladie, une épidémie qui dévaste le pays et dont on veut se garantir par une sorte de retraite. Un village *véal* indique l'interdit en encombrant le sentier avec un paquet de broussailles, derrière lequel se trouve un piquet portant soit un potiron, soit une branche attachée. Les gens qui, s'en allant à un village, venant quelquefois de très loin, rencontrent ce signe, reviennent sur leurs pas, s'éloignent pour retourner chez eux ou pour camper à une grande distance du village en attendant la fin de l'interdit.

La rupture du *véal* par un homme d'un village étranger peut amener la guerre; aussi le *véal* est-il toujours une interdiction grave, que tous les Pnongs respectent. Nul ne sait d'où il vient, et pourquoi on le pratique. Si on cherche à avoir une réponse, les sauvages disent : « C'est une mode pnong ». Si on viole le *véal*, les ancêtres se parlent et punissent, le *Brah* fait mourir, et je crois fermement que celui qui viole un tabou est si vivement ému, qu'il est en danger de mourir de peur, et, je dirai plus, du mal qui est connu comme tuant ceux qui

violent un interdit. L'imagination est en ce cas, comme en bien d'autres, l'ennemi du sauvage, peureux, superstitieux et dont tous les actes sont soumis à de si nombreux « garde à vous », que, libre au point de vue social puisqu'il ne reconnaît aucune autorité, il est l'esclave de mille prohibitions ou interdictions, de mille craintes et pratiques sociales, coutumières qu'il ne peut expliquer, qu'il ne comprend pas, mais qu'il respecte et qu'il n'ose transgresser.

## XVI

LA NUMÉRATION. — Les mots de la numération sont ceux des Cambodgiens et des Stieng jusqu'à 5, sauf le 3 qui se dit *pér* au lieu de *bey*. Ils sont ceux des Kaseng, des Svang, des Bahnar également jusqu'à cinq, mais *podam*, cinq, se dit *pram* comme en cambodgien. Ils sont encore les mêmes que chez les Churu, jusqu'à cinq, sauf pour le un, *muoy*, qui se dit *dul* en churu ; jusqu'à quatre, chez les Taréng, les Kon-tu, les Sué, les Halang et les Boloven.

Mais alors que les Cambodgiens après cinq disent cinq-un, cinq-deux, etc., les Pnongs, comme toutes les autres tribus de l'Indo-Chine d'ailleurs, disent six, sept, etc. Six se dit *brao* ; les Churu disent *prao*, les Stiengs disent *prou* ; les Kaseng, Holang, Boloven disent *tarau* ; les Sdang et les Banhar disent *todru*. Ils disent *poes* pour sept et ce mot est

à peu de chose identique à celui que les autres tribus emploient : *pól* (tareng) *poh* (stieng, kaseng, boloven, churu), *ta pôl* (kon-tu, sué), *top* (haland, sdang), *topoh* (bahnar). Huit se dit *pham* et *dopan* chez les Stieng et les Charay. Neuf se dit *chhin* comme chez les Holang et les Boloven; les Sdang et les Bahnar disent *tochin*, les Koseng *tochen*, les Stieng *sen*, les Churu *sin*. Dix qui se dit *dap* en cambodgien et *chaet* en pnong, comme chez les Stieng, les Boloven; les Tareng et les Kontu disent *mi-chaet*, les Kaseng *mo-jit*, les Sué *mui-jit*, les Holang *a-jiat*, les Sdang *moy jit*, les Bahnar *ming-jit*; tous ces mots composés signifient « une dizaine »; les Churu disent *jat*. On voit que pour les cinq premiers nombres de la numération les Pnongs sont apparentés aux Cambodgiens et à toutes les autres races pour les cinq suivants.

De même que les Cambodgiens et les Stieng qui disent dix-un, dix-deux, les Mongs disent en déformant un peu le mot *choet* (dix), *joet-moy* onze, *joet-par*, douze, etc. — Vingt se dit non *par-choet* « deux dizaines », mais *bra-choet* qui a le même sens; *bra*, deux est l'altération voulue de *par*; les Stieng disent *bar-choet*. Trente se dit *pham-choet*, quarante *tou-soen*, etc.

On se sert des doigts pour compter jusqu'à cinq, des phalanges pour compter jusqu'à vingt. Si on a un gros compte à faire on fait des tas de dix, mais alors c'est une grosse, très grosse affaire.

## XVII

AGRICULTURE. — Le riz gluant que récolte les Pnongs pousse sur les plateaux non inondés, dans des champs comme notre blé, notre orge, notre avoine; quelques pluies et il lève, pousse, épie et donne jusqu'à 60 pour un. On le sème sans labourer, dans de petits trous faits par les hommes à l'aide d'un bâton au travers des arbres abattus, des broussailles coupées et puis brûlées, dans la cendre. C'est un plaisir de voir avec quelle habileté les femmes, un petit panier ou un petit sac de semences suspendu au cou, laissent glisser de leur main droite dans leur main gauche les quelques graines qu'elles destinent à chaque petit trou; pas un grain ne s'égaré, et elles vont derrière le mari qui fait le trou, sans jamais s'arrêter un instant, le suivant de très près, légèrement penchées, les jambes découvertes jusqu'au genou, le corps nu, les seins, le dos et la tête au grand soleil. Quelquefois elles attachent sur leur tête une ou deux grandes feuilles et elles jettent un linge sur leur dos.

Dans les champs, au sommet d'un grand arbre, ils construisent un mirador, duquel partent une dizaine de très longues lianes qui traversent le champ en tous sens; à ces lianes sont suspendus des nœuds de bambous qui, dès qu'on les agite, s'entrechoquent et font peur aux oiseaux. Le gardien

est relevé toutes les trois, quatre ou cinq heures, à sa volonté, car il veille pour tout le champ, qui est quelquefois très grand et la propriété de 60 familles.

Le riz est coupé à 15 centimètres de terre avec une petite faucille de fer (j'en ai vu une en bois durci qui était très affilée mais dont on ne servait plus). Quand on a une grosse poignée de riz on l'entoure avec trois ou quatre pailles, et cela forme une petite gerbe de 10 à 12 centimètres de diamètre et 50 à 60 centimètres de hauteur.

Tout le riz de la récolte est égrené avec les pieds par les hommes et les femmes, vanné par elles et mis dans des bannes à larges mailles faites par les hommes avec de toutes petites lamettes de bambou et garnies de larges feuilles.

Chaque famille a ses champs ou telle partie de champ que limite une ligne droite convenue mais non tracée et qui passe par deux troncs d'arbres qu'on a marqués ; cependant quand la saison de la récolte est venue, tout le monde se met à la besogne afin que tout le travail soit fait en deux ou trois jours. Sur chaque parcelle on entasse ce qu'elle a produit afin que chaque propriétaire trouve son compte. Quand la récolte est faite, tout le village se repose un, deux, trois et même quatre jours, puis de nouveau se rassemble pour l'égrenage qui se fait avec les pieds. On va de parcelle en parcelle ou de maison en maison ; et en huit, dix

ou quinze jours toutes les gerbes sont égrenées. Chaque famille s'occupe alors de vanner son paddy, de le mettre en banne et de le ramasser sur le bâtis dont j'ai parlé plus haut.

La moisson et l'égrenage sont des parties de plaisir très recherchées par les jeunes garçons et les jeunes filles, la dernière surtout, car c'est au clair de lune qu'on égrene le paddy, les mains appuyées sur un long bambou posé sur des X, nez à nez, en riant, en causant, en se prenant les mains, pendant qu'avec les pieds on retourne la gerbe en tous sens et qu'on la piétine.

Les Pnongs cultivent encore des potirons, des concombres, des bananiers, quelquefois mais rarement, quelques pieds de piment, de tabac et, par extraordinaire, des patates douces ou sucrées.

Les Pnongs célèbrent, quand la récolte est finie, une fête que je dois décrire ici. Tout le village se rassemble; on fait cuire du riz nouveau, puis on en fait pour chaque famille une boule grosse comme la tête d'un enfant. On boit de l'alcool et chacun se retire en emportant la boule de riz qu'il a reçue et qu'il doit conserver pour la plus prochaine expédition, ou le plus prochain voyage.

## XVIII

En résumé, les Pnongs, tout sauvages qu'ils sont, me paraissent une race en décadence dans sa sauvagerie même. L'absence de coutumes en beaucoup

de cas, de cérémonies (mariage, naissance, adoption), de chants, de musique, me paraît démontrer que ce peuple, qui n'a pas su se fondre en totalité dans le peuple Kmêr son voisin, a perdu beaucoup de traditions, beaucoup de coutumes, d'usages anciens et qu'il n'est plus que le descendant dégénéré de tribus plus puissantes.

Il me paraît arrivé à l'heure de sa disparition. La crainte de l'homme civilisé l'a quitté; la guerre lui répugne; il cherche le calme du foyer et il est hanté par le désir de se rapprocher des marchés où se vendent tant de choses qui, hier encore, lui étaient inconnues. Quelques-uns, nés dans les villages mixtes de Cambodgiens et de Pnongs, ont adopté le sampot, voire même la culotte, s'habillent comme les Cambodgiens et sont devenus petits mandarins, chefs de villages. Beaucoup de femmes pnongs mises en esclavage ont épousé leurs maîtres, des voisins ou des parents de leurs maîtres, des esclaves d'origine cambodgienne et n'ont pas donné des enfants inférieurs aux Cambodgiens. Beaucoup de métis sont devenus de hauts fonctionnaires cambodgiens et les autres sont aptes à rendre de grands services.

Que faut-il pour que les 20,000 Pnongs de l'intérieur viennent se fondre dans le peuple cambodgien, adoptent ses lois et notre protectorat, se rallient à nous? Rien ou presque rien : deux postes administratifs à 200 kilomètres de Kratié, la sécuri-

rité du pays assurée par nous et surtout de la douceur, de la bonté dans nos relations avec ces pauvres enfants, car ce sont des enfants, de petits enfants, qui ont encore besoin de notre main pour marcher, qui sont craintifs et qui pourtant ne demandent qu'à nous donner leur confiance. Il faut, pour faire d'eux des hommes civilisés, que nous sachions leur inspirer cette confiance, par notre équité, par notre bonté, par notre douceur.





# PUBLICATIONS

DU

## COMITÉ ORIENTAL ET AFRICAIN

### PREMIÈRE SÉRIE. — TOMES I à IX.

TOMES I à IV. — <i>Bulletin de l'Athénée Oriental</i> . Paris, 1868-80. — Quatre volumes in-8°, avec planches..	48 fr.	»
TOME V. — <i>Bulletin et Mémoires du Comité Oriental et Africain</i> . Paris, 1891. — In-8°. (En cours de publication).....	»	»
TOME VI. — <i>Notices sur le Bouddhisme</i> . Paris, 1890. — In-8°. (En cours de publication).....	»	»
TOME VII. — <i>Dictionnaire biographique des Ethnographes Orientalistes</i> . (En préparation).....	»	»
TOME VIII. — <i>Mélanges Orientaux</i> (En préparation)..		
TOME IX. — <i>Variétés Orientales et Africaines</i> . (En préparation) .....	»	»

### SECONDE SÉRIE. — TOMES X à XVII

TOME X. — I. <i>Grammaire générale indo-européenne</i> , par F.-G. EICHHOFF. Paris, 1867. — Un volume in-8°.....	6	50
TOME XI. — <i>Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine</i> , par LÉON DE ROSNY. Paris, 1867. — Un volume in-8°. (20 fr.); pour les Membres.....	10	»
TOME XII. — <i>Variétés Orientales</i> , historiques, géographiques, scientifiques, bibliographiques et littéraires, par LÉON DE ROSNY. Paris, 1869. — Un vol. in-8°, avec planches. (12 fr.); pour les Membres.....	3	50
TOME XIII. — <i>Le Li-sao</i> , poème du III <sup>e</sup> siècle avant notre ère, traduit du chinois par le marquis D'HERVEY DE SAINT-DENYS. Paris, 1870. — Un volume in-8°.....	6	»
TOMES XIV-XV. — <i>Congrès international des Orientalistes</i> . Session de Paris. Paris, 1873. — Deux volumes in-8°, planches. (7 fr.); pour les Membres.....	3	50
TOME XVI. — <i>Congrès provincial des Orientalistes</i> . Session de Levallois. Paris, 1876. — Un volume in-8°, planches. (6 fr. 50); pour les Membres.....	3	50
TOME XVII. — <i>Le Taoïsme</i> , par LÉON DE ROSNY, Paris, 1892. — Un vol. in-8° (6 fr.); pour les membres.	4	50

## DU MÊME AUTEUR :

---

**Recherches sur la Législation Cambodgienne** (Droit privé). — *Paris*, 1890, Augustin Challamel. — Un vol. in-8° de xiv-291 pages.

**Recherches sur le Droit public des Cambodgiens.** — *Paris*, 1894, Augustin Challamel. — Un vol. in-8° de lv-328 pages. — Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

**Recherches sur la Législation criminelle des Cambodgiens.** — *Paris*, 1894, Augustin Challamel. — Un vol. in-8° de xx-555 pages. — Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

**Droit Cambodgien** (Le Régime de la Communauté dans le Mariage, les Successions, les Donations). — *Paris*, 1894. — Brochure in-8° de 36 pages. (Tirage à part d'un article paru dans la *Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*), Librairies Augustin Challamel et L. Laroze.

**Les Fêtes religieuses buddhiques chez les Cambodgiens.** — Brochure in-12. (Tirage à part d'un Mémoire publié en 1895, dans le *Bulletin de la Société d'Ethnographie*, section Sinico-Japonaise.

**Cambodge. — Contes et Légendes.** — *Paris*, 1894, Bouillon. — Un vol. in-8° de iv-308 pages.

**Deux Contes Indo-Chinois** : La Sandale d'Or (Le Conte chaume de Cendrillon) ; Prang-Iyang (Conte Pnong). — Brochure. (Tirage à part de deux contes publiés par la *Revue des Traditions populaires*. — *Paris*, 1898, Ernest Leroux.

**Recherches sur les Origines brahmaniques des lois Cambodgiennes.** — Brochure in-8°. (Tirage à part d'un article paru dans la *Nouvelle Revue historique du Droit français et étranger*. — *Paris*, 1898, Ernest Leroux et L. Laroze ; 56 pages.

**Les Codes Cambodgiens**, publiés sous les auspices de M. DOUMER, gouverneur général de l'Indo-Chine française, et de M. DUCOS, résident supérieur de France au Cambodge. — *Paris*, 1898. — Un vol. in-8°, Ernest Leroux.

**Le Bouddhisme au Cambodge.** — *Paris*, 1899, Ernest Leroux. — Un vol. in-8° de xxxi-535 pages.









Duke University Libraries



D00443492Q

572.959 L462P 604350  
Le Clere

Les Pnongs, peuple  
sauvage de Indochine

572.959 L462P 604350

